

Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie a tenu sa 23^e session les 20 et 21 novembre 2007 à Vientiane (Laos), sous la présidence de M. Cristian Preda, conseiller présidentiel, représentant personnel du président de la Roumanie au CPF.

1. CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

1.1 Allocution de bienvenue du maire de Vientiane

En souhaitant la bienvenue aux chefs et aux membres des délégations dans la capitale de la République démocratique populaire lao, le maire de Vientiane, M. Sinlavong Khouthphaythoune, exprime, au nom de ses concitoyens, toute sa gratitude pour l'honneur et la confiance dont témoigne le choix de Vientiane comme lieu de réunion de la 23^e Conférence ministérielle de la Francophonie. En soulignant la signification historique que revêt cet événement, le maire évoque le patrimoine culturel de la ville et la richesse des paysages naturels qui l'entourent. Il signale qu'en 2010, la capitale laotienne fêtera le 450^e anniversaire de sa fondation, ce que ses habitants s'emploieront à célébrer dignement. Aujourd'hui comme hier, la ville de Vientiane, qui est à la fois un centre historique et culturel, et le centre politique et administratif du pays, est tournée vers la coopération internationale avec les villes du monde et, en particulier, les villes francophones. En évoquant les différents domaines de coopération mis en œuvre par la Francophonie, tels que l'éducation, la santé, la culture, l'environnement et le droit, il souligne le développement, à partir de Vientiane, de classes bilingues franco-laotiennes qui suscitent un nombre toujours croissant d'inscriptions et qui en constituent l'accomplissement le plus remarquable. En relevant que la tenue de cette conférence coïncide avec la célébration de la fête traditionnelle du Stupa That Luang, il espère que les délégués pourront s'imprégner à cette occasion de la diversité de la culture laotienne, qui reflète le cheminement de l'histoire du pays. Enfin, il émet ses vœux de succès à la 23^e Conférence ministérielle de la Francophonie.

1.2 Allocution du vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Laos

En prenant la parole au nom de son gouvernement, le vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Laos, S.E. M. Thongloun Sisoulith, souhaite à son tour la bienvenue aux délégués francophones dans « le pays d'un million d'éléphants ». Il exprime tout le plaisir et l'honneur de son gouvernement d'accueillir cette 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, à laquelle il attache une grande importance. En relevant que la présence de si nombreuses délégations à Vientiane témoigne de l'engagement de tous dans la cause francophone, il souligne l'attachement de son pays à la Francophonie ainsi que l'importance qu'il accorde aux objectifs de paix et de développement durable qu'elle poursuit depuis plus de trente ans. En saluant l'approche francophone, essentiellement tournée vers l'action, il ne doute pas que cette 23^e session apporte une contribution concrète à la coopération multilatérale répondant aux quatre grandes missions fixées par le cadre stratégique décennal. À ses yeux, le principal défi pour la Francophonie, présente sur les cinq continents et s'inscrivant dans un espace où le plurilinguisme est souvent la norme, est de tisser des liens durables et de solidarité entre les populations francophones et francophiles que la géographie et la politique séparent. En espérant fructueux les échanges sur le sujet de la

conférence proposé par le Laos sur les moyens à mettre en œuvre pour qu'au sein de cette diversité linguistique, la langue française soit un réel facteur de coopération et de solidarité, le Ministre Sisoulith adresse les remerciements de son gouvernement au Secrétaire général Abdou Diouf et à ses collaborateurs pour leur aide précieuse dans l'organisation de cette conférence. Il saisit cette occasion solennelle pour annoncer que le Laos vient de ratifier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Enfin, il réitère ses remerciements aux délégations présentes, en les assurant que le peuple lao, multiethnique, les accueille tous comme amis, frères et sœurs.

1.3 Allocution du secrétaire général de la Francophonie

Le secrétaire général de la Francophonie, S.E. M. Abdou Diouf, exprime tout d'abord sa profonde reconnaissance au président laotien ainsi qu'aux membres du gouvernement et au maire de Vientiane pour les marques d'amitié et de fraternité dont les délégations francophones et ses collaborateurs font l'objet depuis leur arrivée dans la capitale. En relevant que cette conférence ministérielle s'inscrit à mi-parcours entre le Sommet de Bucarest et celui de Québec, il souligne que chacune marque à sa manière l'évolution de l'organisation, en y apposant le sceau de ses hôtes. Il considère que ce retour de la Francophonie en Asie du Sud-Est, dix ans après le Sommet de Hanoi, est une invitation à porter un regard lucide sur la décennie écoulée. Il rappelle que la Francophonie est désormais dotée d'une nouvelle charte, réformée dans ses structures et dans son mode de fonctionnement, guidée par un cadre stratégique décennal et une programmation quadriennale. Elle est recentrée sur des missions essentielles et renforcée par les textes normatifs exigeants que sont la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface.

Le secrétaire général célèbre une Francophonie émancipée qui s'est progressivement affirmée dans sa polyphonie, une Francophonie décomplexée qui revendique sa dimension politique, déclinée en termes de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, qui sont à ses yeux des facteurs indissociables du développement. Considérant que la Francophonie peut reprendre à son compte la formule de Léopold Sédar Senghor, qui affirmait que « *la culture est l'alpha et l'oméga de la politique, non seulement son fondement mais aussi son but* », il insiste sur le devoir premier de solidarité qui dicte le développement de cette dimension de la coopération francophone, sans pour autant renier les valeurs transmises par les pères fondateurs de la Francophonie ni celles véhiculées par la langue française, que ses membres ont en partage. Il constate que le point d'équilibre entre le volet de coopération et la dimension politique et diplomatique de l'organisation est atteint, dix ans après l'élection du premier secrétaire général, comme en témoigne l'invitation du Laos à réfléchir sur « le français, outil de solidarité et de diversité linguistique et culturelle » et, par là-même, à réaffirmer la dimension politique de la culture comme la dimension culturelle de la politique.

Selon le secrétaire général, affirmer la dimension culturelle de la politique, c'est dire que la politique doit, dans l'action, se révéler humanisme, singulièrement dans un monde où les inégalités vont en se creusant. Par ailleurs, affirmer la dimension politique de la culture, c'est dire que la culture, par-delà ses œuvres, est un système vivant, en perpétuelle évolution, un vecteur d'identité et d'inter-culturalité qui conditionne non seulement la politique mais aussi la vie économique des sociétés, singulièrement dans un monde menacé par la marchandisation et l'uniformisation des expressions culturelles, menacé aussi par l'exacerbation des passions identitaires. C'est cette conception qui, à ses yeux, donne tout son sens à la mobilisation de la Francophonie pour l'adoption, à l'Unesco, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pour sa ratification, et, désormais, pour sa mise en œuvre. C'est une manière de dire et de faire savoir que la Francophonie croit en l'impérieuse nécessité de préserver et de promouvoir la langue française, mais aussi les langues et les cultures qui s'expriment et s'enrichissent mutuellement au sein de la communauté et au-delà de l'espace francophone. Cet engagement est également une invitation à l'esprit de dialogue et de tolérance pour contribuer à l'instauration d'un projet de société qui permette la coexistence pacifique et la cogestion démocratique du destin commun de l'humanité.

En célébrant tout le potentiel que comporte la convention de l'Unesco et en faisant l'éloge des trésors culturels classés au patrimoine mondial de l'humanité que recèle le Laos, le secrétaire général lance un appel solennel à la ratification de la convention afin que tous les États membres de la Francophonie marquent leur adhésion à ce nouveau pacte social et à ce nouveau mode de gouvernance mondiale, et posent ainsi leur pierre à l'édification de la civilisation de l'universel.

1.4 Allocution du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, M. Cristian Preda, remercie à son tour les hôtes laotiens pour leur accueil. Il relève que la Francophonie se réunit pour la seconde fois en Asie du Sud-Est, dix ans après le Sommet de Hanoi, qui a vu la création de la dimension politique de la Francophonie et l'adhésion de nouveaux membres d'Europe centrale et orientale. Il évoque les évolutions intervenues depuis et, en particulier, l'adoption à Antananarivo, en 2005, d'une nouvelle Charte de la Francophonie par la CMF réunie en sa 21^e session, à l'issue de laquelle la Roumanie reprenait le flambeau de la présidence.

En soulignant que l'unité dans la diversité revêt au sein de la communauté francophone son sens le plus profond car l'OIF regroupe des représentants des cinq continents, il rappelle que c'est autour d'une langue commune que tous ces pays ont choisi de se réunir, tout en étant conscients que la construction de l'avenir de la Francophonie est plus qu'une simple addition de ses parties composantes. Il exprime sa fierté que la Roumanie ait pu contribuer directement à l'initiation du processus de réforme et de transformation de l'OIF, et signale que l'organisation du XI^e Sommet de la Francophonie à Bucarest, en septembre 2006, a marqué la reconnaissance de l'engagement roumain à promouvoir et à protéger la langue française. À cet égard, il note que l'adoption par la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Bucarest en sa 22^e session, du Vade-mecum relatif à l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales permet un cadrage clairement défini de la méthode de promotion de la langue française que l'organisation entend utiliser au niveau multilatéral. En relevant que la Conférence se réunit à Vientiane pour évaluer son positionnement par rapport à la langue française en tant qu'outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique, il rappelle que la Déclaration de Beyrouth avait déjà réaffirmé la volonté des États et gouvernements membres d'unir leurs efforts « *afin de promouvoir le plurilinguisme et d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme grande langue de communication sur le plan international* ».

Ayant indiqué qu'aujourd'hui, parmi les quelque six mille langues parlées dans le monde, presque 82% le sont par des groupes qui comptent au maximum cent mille personnes et que seules huit langues sont parlées par plus de cent millions de personnes, il s'interroge sur le nombre de ces langues qui seront encore parlées dans dix ou quinze ans et sur le rapport du français à ces langues. Face à une mondialisation agressive, à la menace de l'utilisation dominante d'un seul instrument linguistique et au danger de la perte d'identités culturelles, il appelle la Francophonie à assumer pleinement son rôle. À ses yeux, les communautés universitaires francophones représentent l'un des meilleurs moyens pour faire entrer dans la pratique la dimension humaniste prônée par la Francophonie car, non seulement elles contribuent à une meilleure connaissance des milieux scientifiques des pays membres mais, grâce au principe de solidarité, elles représentent de véritables clés de voûte dans le développement durable des pays francophones défavorisés. Il signale à cet égard l'initiative roumaine portant sur la création des bourses doctorales et de recherche Eugène Ionesco au profit de ressortissants des pays du Sud, qui doit être vue comme une volonté politique d'utiliser l'outil linguistique commun pour former de futurs citoyens plurilingues. Ayant établi que parler une langue signifie avoir un outil d'expression spécifique qui détermine une certaine manière de concevoir le monde, il affirme que la langue française n'est pas une langue comme une autre ; c'est, en effet, la langue des droits de l'Homme, celle qui a pour la première fois exprimé l'universalité de la condition citoyenne. À son avis, c'est aux valeurs portées par cette langue que la communauté francophone est le plus sensible. C'est pourquoi la Déclaration de Bamako est un texte essentiel de l'engagement

francophone et les valeurs de la démocratie sont dorénavant intimement liées à la Francophonie.

Avant de conclure son intervention, M. Preda souligne l'importance des efforts déployés en Asie du Sud-Est pour la protection et la promotion de la langue française, notamment depuis deux ans, dans le cadre du programme Valofrase. Enfin, il souhaite plein succès aux débats de la conférence qui s'ouvre.

1.5 Allocution du président du Laos

En souhaitant la bienvenue au secrétaire général de la Francophonie ainsi qu'aux chefs de délégation et à tous les invités du gouvernement lao, le président de la République populaire démocratique lao, S.E M. Choummaly Sayasone, se dit honoré du choix de son pays comme hôte de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il salue la participation active de la Francophonie aux actions internationales visant à instaurer la paix et à promouvoir le développement durable dans le monde au cours des trois dernières décennies. Fier des résultats tangibles atteints, il se réjouit de la reconnaissance acquise par le mouvement francophone au niveau international. En relevant la différence de niveau et de rythme de développement entre les pays membres, il souligne l'importance de renforcer la coopération francophone, Sud-Sud comme Nord-Sud, par des échanges d'expérience et une assistance mutuelle dans divers domaines. Il constate que la coopération du Laos avec les membres de la Francophonie, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, du droit et de la culture, a largement contribué à la mise en œuvre du plan de développement socioéconomique du pays. En évoquant le sujet de la conférence proposé par son pays, « le français, outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique », le président exprime la conviction que ce sont les échanges culturels et linguistiques qui permettront, à long terme, de promouvoir la paix et la coopération dans le monde. Il déplore le fait que la paix continue à être menacée dans différentes régions du monde et que les méprises, tant sur le plan culturel que religieux, constituent encore des facteurs menant aux affrontements. Il rappelle que le XI^e Sommet de Bucarest a réaffirmé que l'instauration de la paix, le renforcement de la sécurité et la promotion du développement durable et harmonieux peuvent être réalisés dans le cadre d'un système multilatéral démocratique basé sur le droit international, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays. En présentant ses vœux de bonheur et de bonne santé à tous les délégués, le Président Sayasone assure que son pays continuera à déployer tous ses efforts pour atteindre les objectifs de l'organisation et déclare la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie officiellement ouverte.

2. PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture des travaux de la séance plénière par le président de la CMF

Le président de la conférence rappelle que le bureau de la CMF se compose comme suit :

- vice-présidents : Djibouti, Guinée et République centrafricaine ;
- rapporteur général : Tunisie.

2.2 Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés sans modification.

2.3 Rapport sur la 65^e session du CPF par le Secrétaire général de la Francophonie

À l'invitation du président, le secrétaire général de la Francophonie présente son rapport des travaux de la 65^e session du CPF, tenue à la veille de la CMF, le 19 novembre 2007.

Soulignant que l'ensemble des actions menées par l'OIF s'inscrit dans la feuille de route et les missions fixées lors du Sommet de Bucarest, le secrétaire général évoque tout d'abord les activités politiques et diplomatiques déployées et, notamment, celles conduites dans le

domaine de la médiation et de l'accompagnement des processus de transition démocratique et de consolidation de la paix. L'OIF est ainsi intervenue en Mauritanie, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en République centrafricaine, à Haïti et aux Comores, ainsi qu'au Togo, où elle a soutenu le processus électoral qui permet désormais d'espérer un nouveau départ pour ce pays.

À cet égard, le conseil a adopté une résolution levant la mise sous examen qu'il avait prononcée en avril 2005 et invité l'OIF à continuer à soutenir le Togo dans les prochaines étapes de consolidation de son processus démocratique. D'une manière générale, le conseil a réitéré son appui à la poursuite de cette action politique et diplomatique ainsi qu'au renforcement de la coopération avec les autres organisations internationales.

S'agissant, par ailleurs, de la réflexion sur « Francophonie et migrations internationales », thème que le conseil avait confié à la cellule de réflexion stratégique de l'OIF, le secrétaire général ayant suggéré que la conférence ministérielle entende les principales conclusions du directeur scientifique de la cellule, ce dernier présente succinctement les points majeurs de son rapport. Ainsi, ayant observé que tout peut circuler, sauf les hommes pauvres, et que la mondialisation est partout, notamment dans l'information, M. Dominique Wolton estime que l'un des enjeux de cette problématique consiste à changer positivement l'image du migrant. Ce défi doit être au cœur de l'action de la Francophonie, qu'il considère par essence comme le fruit d'histoires de migrations sans lesquelles elle n'existerait pas, la Francophonie étant par excellence le lieu de la cohabitation et du dialogue de ces migrations. Il estime que cette problématique constitue l'un des premiers chantiers de la diversité culturelle, en ce sens qu'elle est directement liée au combat pour le respect de l'autre. Il exhorte la Francophonie à s'impliquer dans la valorisation des migrations, ce qui demande d'avoir une connaissance pointue de la situation et des caractéristiques de ce phénomène, ainsi qu'un débat approfondi sur cette question, en vue d'identifier les actions à mener, tant au plan politique, économique, culturel, que de la formation ; à cet égard, il propose la mise en place d'un programme francophone d'échanges de type « Erasmus ».

Le secrétaire général suggère que la réflexion se poursuive dans le cadre d'une inter-commission qui permettra aux États et gouvernements d'enrichir ce rapport de leurs observations et de leurs commentaires.

Concernant la diversité culturelle, en se félicitant de ce que 75 États dont 38 membres de la Francophonie aient déposé les instruments de ratification de la convention de l'Unesco, le CPF a invité les États et gouvernements à viser les 100% de ratifications au sein de la Francophonie en vue du Sommet de Québec, en octobre 2008.

Évoquant les dossiers approuvés par le CPF et qui appellent des décisions de la conférence ministérielle, le secrétaire général cite le rapport d'exécution des programmes et des budgets 2006 ainsi que les projets de budget et de programmation pour l'exercice 2008, la proposition de prolongation du mandat du président de la commission de recours et du mandat du président de la commission d'appel de l'OIF, le projet de budget conventionnel des sixièmes Jeux de la Francophonie, qui auront lieu à Beyrouth en 2009, ainsi que le nouveau barème des contributions statutaires, sur lequel un consensus a finalement été trouvé. Il saisit cette occasion pour saluer le travail réalisé à la tête de ce groupe de travail par M. Philippe Suinen, représentant personnel de la ministre-présidente de la Communauté française de Belgique au CPF. Il ajoute que, de manière générale, le conseil a salué la mise en œuvre de la réforme institutionnelle adoptée lors de la Conférence ministérielle d'Antananarivo et apprécié les actions menées pour améliorer le fonctionnement de l'organisation, tout en manifestant son plein appui aux projets pilotes que sont le dispositif conjoint AUF-OIF de formation à distance des enseignants du primaire, les maisons francophones des savoirs et le volontariat francophone.

Par ailleurs, le conseil a réitéré son appel aux États et gouvernements afin qu'ils prennent toutes les mesures concrètes en vue de l'application des dispositions en faveur de l'usage du français

dans les organisations internationales, conformément aux termes du vade-mecum adopté lors du Sommet de Bucarest ; de même, il les a invités à manifester leur solidarité en appuyant les démarches entreprises en vue d'accroître la visibilité de la Francophonie à l'occasion des Jeux olympiques de Beijing.

Le conseil a, en outre, entendu les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes sur la mise en œuvre de leurs programmations et s'est félicité de leur volonté d'inscrire résolument leur travail dans une perspective de cohérence et de synergie avec l'OIF, mais également entre tous ces acteurs de la Francophonie. Enfin, le conseil a renouvelé unanimement son soutien à la candidature du Maroc pour accueillir à Tanger l'Exposition internationale de 2012.

2.4 Rapport du commissaire aux comptes de l'OIF

Après avoir remercié l'OIF pour sa confiance, le commissaire aux comptes de l'OIF décrit tout d'abord la méthode suivie par la Cour des comptes française consistant, au-delà de la seule vérification comptable et du contrôle de régularité, à effectuer une analyse de l'utilisation des moyens alloués au regard de leur nécessaire économie et des objectifs assignés, dans une perspective d'amélioration, voire d'optimisation de la gestion et en formulant des critiques et des recommandations constructives et aussi opérationnelles que possible. Dans cet esprit, sans juger de l'opportunité des décisions prises, le commissaire aux comptes est habilité à vérifier que les actions menées correspondent bien aux choix des instances de décision et à s'assurer que les meilleurs résultats ont bien été atteints au moindre coût. C'est sur cette base que les états financiers de l'OIF pour l'exercice 2006 ont été certifiés sans réserve mais avec dix recommandations. Par ailleurs, trois rapports ont été réalisés, respectivement sur : la Représentation permanente auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, qui a suscité dix-huit recommandations ; la Représentation permanente auprès de l'Union européenne à Bruxelles, qui en a appelé dix-neuf ; et, enfin, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, à propos de laquelle vingt-quatre recommandations ont été formulées.

Le commissaire aux comptes indique que, pour l'essentiel, les vérifications ont montré l'impérieuse nécessité pour l'organisation de clarifier le cadre juridique de son fonctionnement, de professionnaliser la gestion de ses ressources humaines et, plus généralement, ses modes de gestion pour aboutir à un véritable pilotage par les résultats. Il constate que les règles de fonctionnement de l'OIF n'ont pas toujours été adaptées à son évolution institutionnelle et aux besoins que celle-ci appelait, s'agissant en particulier des conséquences de la fusion de l'ancienne Agence et du Secrétariat général, qui n'ont pas été pleinement tirées sur le plan du droit ni sur le plan des délégations de pouvoir. Il en va de même des règles d'application des différents textes qui ne sont toujours pas toutes élaborées, ce qui crée des situations dans lesquelles on ne sait pas toujours quelles règles doivent être appliquées, la réponse pouvant varier en fonction des services et de l'ordonnateur délégué concernés. Il exhorte l'organisation à prendre rapidement toutes les mesures en vue d'instaurer une gestion régulière, transparente, cohérente et adaptée, fondée sur des règles claires, connues et applicables par tous, dans laquelle les exceptions doivent être rarissimes et explicitement décidées à l'échelon hiérarchique pertinent. À cet égard, il se félicite des orientations prises pour que toutes les délégations procèdent de l'administrateur, ajoutant que cette rigueur de gestion, qui passe par le strict respect des règles, la professionnalisation des méthodes et l'émergence d'une véritable culture de gestion intégrant mieux la dimension financière dans la conduite des projets, est une exigence pour toute organisation qui vit sous le regard de l'opinion publique internationale. S'agissant des ressources humaines, il recommande en amont l'élaboration de fiches de poste claires ainsi que de lettres de mission pour les postes d'encadrement en vue de recruter les compétences adéquates et, en aval, d'évaluer l'ensemble des agents.

S'agissant de la gestion financière, le commissaire aux comptes insiste particulièrement sur la nécessité de limiter strictement le recours massif aux régies d'avance et d'achever la mise en place d'une structure d'audit interne et d'une véritable culture de gestion, par le biais notamment d'une comptabilité analytique et d'une gestion axée sur les résultats, qui

permettront non seulement de mieux connaître et exploiter les données sur le coût des activités mais également de déterminer des objectifs et d'y associer des indicateurs de mesure pertinents. Il souligne à cette occasion la responsabilité qui incombe aux États et gouvernements de donner à l'organisation les moyens financiers nécessaires à son activité et à verser leurs contributions statutaires ; sur ce point, il relève qu'au 31 décembre 2006, une trentaine d'États n'avaient pas versé leurs contributions statutaires, pour un montant total de plus de 11 millions d'euros, et que les arriérés des contributions volontaires s'élevaient à 4,5 millions d'euros, ce qui soulève des problèmes de crédibilité à la fois interne et externe.

Faisant part des considérations découlant des rapports sur la Représentation permanente à Bruxelles et celle d'Addis-Abeba, le commissaire aux comptes souligne, en premier lieu, au-delà des améliorations de gestion nécessaires, l'obligation de réfléchir aux missions et au positionnement de l'ensemble des unités hors siège, ce qui permettra aussi d'apprécier leurs performances et, le cas échéant, de réorienter leur vocation et leur action. À cet égard, il encourage fortement la généralisation de tableaux de bord, à l'instar de celui mis en place à la Représentation permanente à Bruxelles. Il observe que malgré l'hétérogénéité tant structurelle qu'en termes de moyens financiers et humains de ces différentes représentations, elles remplissent toutes globalement les mêmes missions de promotion et de valorisation de la langue française, de représentation et de relais entre le siège et les dirigeants des organisations auprès desquelles elles sont accréditées, ainsi que d'appui et de coordination pour les pays francophones membres de ces organisations. Ces questions posent plus largement, selon lui, celle du rôle de la Francophonie, à savoir être une institution de diplomates ou avoir du sens pour la société civile, pour les peuples et pour les citoyens.

S'agissant, enfin, des relations entre l'organisation et ses opérateurs, il note une extrême complexité dans le positionnement de chacun, qui nuit à la visibilité et aux efforts de coordination et de synergie de la Francophonie autour de son secrétaire général et, en l'occurrence, ne permet pas au commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU de bénéficier de la coopération des commissaires aux comptes des opérateurs et d'avoir une vue d'ensemble, pourtant prévue par la Charte de la Francophonie.

Outre le contrôle des états financiers de l'exercice 2007, le commissaire aux comptes annonce qu'il effectuera en 2008 l'audit d'une direction du siège et de deux unités hors siège et qu'il sera très attentif aux suites réservées à l'ensemble de ses recommandations.

2.5 Débat et adoption des résolutions

Les délégations ont unanimement exprimé leurs vifs remerciements à l'endroit du peuple et des autorités lao pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité et les excellentes conditions de travail offertes à la conférence.

Après avoir souhaité la bienvenue et un bon séjour aux délégations qui ont fait le déplacement à Vientiane, le représentant du Laos félicite le secrétaire général pour la clarté de son rapport et salue le dynamisme des actions entreprises, notamment dans l'accompagnement des processus de sortie de crise et de transition. Il lui fait part du plein soutien de sa délégation à cet égard, en le remerciant de son engagement personnel dans ces dossiers ainsi que de son action à la tête de l'OIF. S'agissant de la coopération, il exprime son intérêt pour le projet Valofrase en tant que mécanisme de coopération multipartenaire pour soutenir la place de la langue française dans la région d'Asie du Sud-Est. En souhaitant que ce projet serve de modèle pour d'autres pays, il se réjouit de l'appui de l'OIF sans lequel le Laos ne pourrait relever le défi de la présence du français dans un contexte où la place de l'anglais est de plus en plus marquée.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, qui place sa confiance dans le multilatéralisme, apprécie tout particulièrement l'appui offert par l'OIF aux industries culturelles du Sud et à la formation de négociateurs commerciaux. Il cite également les Clac comme exemple de succès en matière de coopération et relève avec satisfaction les efforts de

l'OIF pour développer de nouveaux partenariats, dans le cadre de l'appui à la Justice à Haïti. Le mandat politique de la Francophonie, renforcé par la Déclaration de Saint-Boniface, lui paraît prometteur et le potentiel qu'il représente mérite d'être exploité davantage. Heureux de constater que l'OIF et ses membres travaillent de concert au renforcement de la participation francophone aux opérations de maintien de la paix, il souligne l'importance de trouver une solution à la crise du Darfour, qui touche à la fois le Tchad et la Centrafrique.

En relevant que les initiatives institutionnelles démontrent que c'est sur le terrain que les organisations internationales multilatérales trouvent leur pertinence, il invite l'organisation au resserrement de la prochaine programmation quadriennale, en s'assurant que la question de l'égalité hommes-femmes y ait bien sa place. Pour lui, la pertinence et la crédibilité de l'OIF passent obligatoirement par la modernisation de sa gestion et une politique claire quant à l'imputabilité. Il insiste sur l'importance de la gestion axée sur les résultats et de la comptabilité analytique dont la mise en place devrait permettre un meilleur contrôle des dépenses et la refonte complète de la gestion des ressources humaines. Il remercie le commissaire aux comptes pour son rapport rigoureux et se réjouit de l'assurance donnée par les responsables de l'OIF quant à la prise en compte de ses recommandations. Il remercie également le secrétaire général d'avoir accepté de soumettre l'organisation au bilan institutionnel réalisé par le Canada et espère que les constats des évaluateurs canadiens contribueront à la réflexion sur la réforme. Il souhaite que la prochaine session du CPF puisse se pencher sur cette question importante. Son gouvernement maintient tout son appui à l'OIF, qu'il considère comme un outil précieux au service de valeurs communes dont celles promues par le Canada au sein de l'ONU. En annonçant que son pays se porte candidat à un poste non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2011-2012, lequel doit faire l'objet d'un vote en 2009, il sollicite l'appui des membres de la Francophonie à cet effet. En conclusion, il se réjouit des efforts de l'organisation pour faire en sorte que ses actions, ciblées et précises, soient axées sur les résultats.

Le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la Francophonie de la France adresse ses remerciements à la présidence roumaine pour l'exercice réussi de ces deux dernières années. Il exprime la fierté de sa délégation que la Francophonie soit représentée par un secrétaire général charismatique en qui il salue un homme à la fois engagé, disponible et simple. Il apprécie la qualité du rapport du commissaire aux comptes tout en demandant la mise en œuvre complète de ses recommandations. Il souligne par ailleurs les efforts de l'administrateur de l'OIF et lui prodigue ses encouragements dans la poursuite de son travail. Dans ces propos liminaires, il souhaite également adresser une pensée particulière au Liban, où se trouve actuellement le ministre français des Affaires étrangères, et formule l'espoir de la tenue d'élections prochaines. En se félicitant que ces assises marquent l'ancrage de la Francophonie dans l'Asie du Sud-Est dont l'élargissement lui paraît souhaitable, il salue la présence de représentants de la Thaïlande et de la Chine. En cette période charnière pour l'humanité, la diversité qu'incarne la Francophonie lui paraît en effet susceptible de se concrétiser par l'envie du français manifestée en Asie.

Au nom du Président Sarkozy, il confirme que la France entend contribuer à donner un nouveau souffle à la Francophonie et que l'étape décisive en sera le Sommet de Québec. Il se réjouit de constater que les collègues québécois et canadiens, co-hôtes de ce sommet, sont déjà au travail et ce, dans un esprit très ouvert. S'agissant de l'obligation de résultats, il considère qu'il sera essentiel d'aborder les vrais problèmes à Québec, et notamment d'aborder l'enjeu majeur pour la planète que constitue le changement climatique, dans ses dimensions humaine, sociale et économique. Il voit pour sa part de opportunités dans la manière de répondre à cet enjeu, à l'instar d'entités telles le Commonwealth, qui se positionnent sur des sujets majeurs, et souligne que les pays du Nord et du Sud sont concernés de différentes manières par cette question qui constitue l'avenir commun, qu'il s'agisse de la biodiversité, de la réduction des gaz à effet de serre, de l'eau ou du réchauffement planétaire.

Se demandant comment la Francophonie ne chercherait-elle pas à être davantage présente sur le plan économique, le secrétaire d'État français relève que le dossier de la diversité culturelle

offre la possibilité de dialoguer avec les mondes notamment hispanophone et lusophone, à la poursuite d'objectifs concrets comme, par exemple, le co-développement en matière de promotion des industries culturelles. Il préconise par ailleurs de mettre l'accent sur la coopération décentralisée, à propos de laquelle il cite la coopération entre la ville de Chinon et celle de Luang Prabang dans le domaine du patrimoine. Il met également de l'avant la nécessité de s'adresser davantage à la jeunesse ; à cet égard, le projet pilote de « volontariat francophone » et la création d'une agence de l'éducation, voire le développement d'un programme francophone de style « Erasmus » auquel M. Wolton a fait allusion lui paraissent autant de pistes à poursuivre dans le projet ouvert de construction de la Francophonie. Enfin, dans le domaine de l'audiovisuel, il évoque la récente réunion des partenaires de TV5 à Lucerne afin de définir une méthode commune pour préparer les défis de demain.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso adresse ses félicitations au secrétaire général pour son rapport, qui témoigne d'une grande vitalité du mouvement francophone. Il rend hommage à son engagement personnel et salue la foi et l'ardeur de son équipe pour gagner les grands rendez-vous de la communauté francophone que sont la solidarité et le développement, la culture du dialogue et le dialogue de la culture. Il apprécie, au premier chef, l'action politique de l'OIF, notamment pour accompagner les sorties de crise, en République démocratique du Congo, à Haïti, en Côte d'Ivoire et, tout récemment encore, au Togo, où l'on caresse désormais l'espoir qu'une page soit tournée après les élections accompagnées par l'organisation. Il déclare que tous ces pays savent ce qu'ils doivent à l'OIF dont on relève souvent le manque de moyens. En soulignant que, du point de vue du Burkina Faso, politique et coopération sont indissociables, il affirme que lorsque l'OIF appuie les processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix, elle pose les fondations sur lesquelles reposeront les actions de développement. De même, lorsqu'elle s'investit pleinement dans le processus d'adoption et de mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle, elle pose les fondations d'une solide politique culturelle, permettant d'espérer un monde plus solidaire. Le ministre burkinabé salue les contributions remarquables des commissions du CPF et relève, en particulier, les conclusions des réunions de la commission économique sur l'économie de la culture. Il appuie l'ensemble des décisions du conseil portant sur le budget et les programmes en 2008, et salue les initiatives du secrétaire général relatives au barème des contributions statutaires et au règlement des arriérés. Son pays s'associe à toute action destinée à inciter les États et gouvernements à doter l'OIF de ressources stables, chacun selon ses moyens. Le Burkina Faso considère comme un insigne honneur son élection en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et remercie les États francophones pour leur appui. Enfin, il plaide en faveur d'une coopération tripartite impliquant les collectivités locales pour favoriser le développement à la base et encourage le développement de synergies avec l'AIMF dans ce sens.

Le représentant du Togo rappelle l'organisation dans son pays, le 14 octobre 2007, d'élections législatives anticipées qui ont connu la participation de tous les partis politiques et ont été mises en œuvre dans le calme et la transparence, traduisant la volonté de sortir d'une crise dans laquelle le Togo est plongé depuis deux décennies. Il saisit l'opportunité pour exprimer à l'OIF la profonde gratitude du peuple togolais, qui est conscient qu'il doit la réussite de ces élections aux efforts de ses partenaires bi et multilatéraux et, singulièrement, au secrétaire général de la Francophonie qui, avec ses sages conseils et son soutien permanent a contribué à la réussite de toutes les phases du processus, en accord avec le facilitateur, le Président Blaise Compaoré. Il réitère ses remerciements à tous les partenaires et indique que le Togo continue de compter sur la communauté francophone pour persévérer sur le chemin de la paix. En exprimant l'avis que la Francophonie a aujourd'hui atteint un degré de notoriété qui inspire foi et confiance en l'organisation, il lance un appel pour qu'on lui donne les moyens de ses ambitions.

Le chef de délégation de la Suisse exprime l'attachement de son pays à la Francophonie et sa joie d'aborder ensemble les défis auxquels l'organisation doit faire face. La Suisse souhaite faire de la Francophonie un véritable acteur dans des domaines restreints. Elle estime que le processus de maturation en cours doit aboutir à ce que l'OIF trouve sa place autour de quelques

projets phares. Or force est de constater que ni la nouvelle charte, ni le cadre stratégique décennal n'aident à résoudre cette aspiration au recentrage. Malgré des progrès patents au niveau institutionnel, des questions restent à résoudre aux niveaux conceptuel et organisationnel. Constatant que chacun a sa propre vision de la Francophonie mais que nul n'en conteste l'existence, le chef de délégation suisse insiste sur les trop nombreux sujets (jeunesse, femmes, technologies de l'information et de la communication, éducation, bonne gouvernance, développement durable, démocratie, sécurité humaine, etc.) abordés par une organisation internationale qui n'a pas les moyens de tous les traiter et doit donc faire des choix. Pour lui, les trois axes à privilégier sont tout d'abord : les valeurs de liberté, d'État de droit, de démocratie et de paix ; puis, la diversité culturelle et linguistique ; enfin, la solidarité. Pour y parvenir, une volonté politique lui paraît indispensable. Penser que la Francophonie puisse être efficace avec quelque cinquante millions d'euros et quatre missions à développer lui paraît impossible. Il est d'avis que l'OIF doit hautement spécialiser ses services, en se concentrant sur les activités diplomatiques et politiques et la concertation dans le cadre onusien, sur la diversité culturelle, l'accès aux TIC et la lecture publique ainsi que sur la promotion du français, et en déchargeant l'OIF du volet éducation, notamment par la création d'une agence de l'éducation primaire et secondaire en Afrique. Apôtre de la vision humaniste célébrée par le secrétaire général dans son allocution lors de la cérémonie d'ouverture, la Suisse est désireuse de construire l'identité francophone de manière incontestable, visible et efficace. L'ambassadeur insiste sur le fait qu'il ne saurait y avoir de projet francophone sans politique de la Francophonie, déclinée dans les États et à l'international. Dans ce sens, il affirme que « si Francophonie il doit y avoir, elle sera politique ou ne sera pas ».

Le représentant de la Communauté française de Belgique félicite le secrétaire général pour son autorité et l'administrateur de l'OIF pour l'efficacité et la rigueur de sa gestion. En soulignant que l'une des principales réalisations de la Francophonie porte sur la défense de la diversité culturelle et, en particulier, du principe que la culture n'est pas une marchandise et que les États et gouvernements ont le droit d'encourager les biens et services culturels, il émet l'avis que l'éducation prolonge ce combat et constitue la valeur ajoutée par excellence de la Francophonie. Tout en partageant la préoccupation suisse à l'effet de se centrer sur ce qu'est fondamentalement la Francophonie, il plaide pour faire reconnaître le droit des États et gouvernements à réguler le secteur de l'éducation afin d'éviter qu'elle ne devienne une marchandise standard. Selon lui, cette question relève à la fois de la diversité culturelle et de la dignité humaine, et la Francophonie pourrait appeler l'Unesco à adopter une position forte sur la question. Il se réjouit par ailleurs que la question des migrations soit abordée et souligne la richesse de l'apport des migrations aux communautés. Prenant acte du rapport du commissaire aux comptes, il considère que la répartition des moyens entre les quatre missions au sein de la programmation n'a pas tenu compte de l'appel du commissaire aux comptes à établir le budget de la DDHDP de manière plus réaliste. Il souhaite le transfert de toute somme excédentaire vers le domaine de l'éducation et fait remarquer que les frais de fonctionnement de l'organisation restent trop élevés. En annonçant que, dans un premier temps, sa délégation avait envisagé de ne pas accepter le budget présenté, il indique qu'à l'issue de la réunion du Conseil permanent de la veille, il s'est réorienté vers une attitude non bloquante et de confiance envers l'administration. Il souhaite cependant qu'il soit mieux tenu compte du rapport du commissaire aux comptes et du suivi à y donner en ce qui concerne l'exécution budgétaire 2008 et le budget 2009.

Le ministre de la Justice du Vietnam tient à remercier l'OIF pour le choix du Laos comme pays hôte, dix ans après le Sommet de Hanoi, ce qui constitue une marque de confiance à la fois envers le Laos et les pays francophones de la région, et contribue au renforcement de la dimension universelle de la Francophonie.

Il se joint aux ministres et chefs de délégation qui ont exprimé leur appréciation du rapport concis et complet du secrétaire général et constate avec satisfaction que la Francophonie, qui a connu des phases de développement solide, s'engage de plus en plus résolument et efficacement dans l'action. Il se réjouit des efforts consentis en vue de la réforme institutionnelle et, en particulier, de ceux déployés pour accroître le professionnalisme,

réduire les dépenses de fonctionnement et augmenter les crédits consacrés à la coopération, tout en renforçant le dialogue avec les États et gouvernements membres. Il exprime toutefois le souhait que l'OIF accélère son processus de réforme et réduise davantage ses dépenses de fonctionnement. S'agissant des questions politiques, il se réjouit des évolutions positives et apprécie hautement les actions menées par l'OIF en la matière. Il partage le point de vue que les activités politiques, et en particulier l'accent mis sur les sorties de crise, touchent au développement socioéconomique des pays membres. Pour lui, il appartient à l'OIF de concilier les trois axes que sont la politique, la culture et l'économie. Il se félicite de voir la concrétisation de cette approche dans le réajustement du budget 2007 et les prévisions budgétaires pour 2008. Il estime par ailleurs qu'au-delà des actions destinées à renforcer sa présence sur la scène internationale, l'OIF doit également s'attacher au renforcement de son image auprès des populations par ses actions sur le terrain. Il appelle à plus de compétences dans le cadre d'une décentralisation plus forte. À cet égard, le Vietnam salue le dynamisme et l'esprit coopératif dont fait preuve le bureau de l'Asie-Pacifique de l'OIF et plaide en faveur de son renforcement. Il renouvelle ses remerciements au Président Diouf ainsi qu'à tous les pays francophones pour leur soutien à la candidature vietnamienne en qualité de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2008-2009. Il termine en donnant l'assurance que le Vietnam s'engage, dans ce cadre, à contribuer activement au maintien de la paix et de la sécurité internationale, et par là-même au développement et à la prospérité de tous.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles remercie le secrétaire général pour son rapport et son engagement au service de la Francophonie ; il félicite, par ailleurs, le président de la conférence pour la bonne conduite de ces travaux. Il souhaite faire part de ses vives inquiétudes à propos de la situation qui prévaut aux Comores, à la suite du refus des autorités anjouanaises d'organiser une élection de la présidence de l'île d'Anjouan libre et transparente. Il rappelle que la dégradation de la situation a également interpellé la Commission de l'océan Indien, qui a tout d'abord estimé que la seule issue possible devait être politique et, à cette fin, a lancé un appel pressant à la mobilisation sous-régionale, régionale et internationale. Face au refus persistant de l'actuel président d'Anjouan, la Commission Paix et sécurité de l'Union africaine a décidé de lui imposer des sanctions pour une durée de 45 jours. Au nom de la solidarité et de la proximité qui les lient aux Comores, les autorités des Seychelles souhaitent sensibiliser davantage la communauté francophone à cette situation et appellent le secrétaire général à contribuer à la mobilisation autour de ce dossier en vue du bien-être et de la sécurité des populations comoriennes.

Le vice-ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie affirme son attachement aux questions relatives à la paix, à la démocratie, à l'État de droit et à la bonne gouvernance, dans un objectif de progrès et de prospérité pour tous les peuples. Aussi salue-t-il le mécanisme de Bamako, fondé sur le renforcement du partenariat avec les autres organisations internationales dans le domaine de la médiation et de la prévention des conflits, la mise en place d'un observatoire des pratiques de la démocratie et la valorisation de l'expertise francophone. Il apporte le plein soutien de son pays à l'action de l'OIF, en raison de sa vocation internationale et de son expertise avérée dans ces enjeux cruciaux. Rappelant par ailleurs combien la Bulgarie est attachée à la langue française et à la convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles, il salue la mobilisation de la Francophonie dans ce dossier et le nombre de ratifications enregistrées à ce jour, en invitant les États qui ne l'ont pas encore fait à déposer rapidement les instruments de ratification ; il se réjouit en particulier de ce que quinze des vingt-quatre membres du comité intergouvernemental chargé du suivi de la convention soient membres de la Francophonie. Enfin, en saluant la mise en œuvre par le secrétaire général et l'administrateur de la réforme institutionnelle adoptée à Antananarivo, malgré le contexte de rigueur financière, il exprime son accord sur le projet de budget 2008.

La ministre des Relations internationales du Québec salue les actions mises en œuvre pour le redressement financier de l'OIF, qui ont déjà permis d'amorcer la reconstitution du fonds de réserve et de parvenir à un meilleur équilibre budgétaire. Elle félicite l'administrateur pour son action et pour l'élaboration d'un nouvel organigramme intégrant les recommandations des

instances. Elle apprécie, en outre, sa désignation comme ordonnateur unique ainsi que toutes les mesures qui iront dans le sens d'une gestion toujours plus claire, transparente et rigoureuse. Évoquant le rapport du commissaire aux comptes, elle prend très au sérieux toutes les constatations et recommandations relevées, s'agissant notamment de la gestion de la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et la démocratie, et souhaite vivement que la réforme engagée permette de mettre définitivement fin à de tels faits. Elle exhorte l'administrateur à présenter, à la prochaine réunion de la commission administrative et financière du CPF, un état d'avancement du suivi des recommandations du commissaire aux comptes, notamment en ce qui concerne la Représentation permanente de Bruxelles. Enfin, elle fait part de sa vive préoccupation face à la situation au Liban et espère que l'élection présidentielle plusieurs fois reportée interviendra rapidement et permettra un retour rapide à la prospérité et à la sécurité.

Le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire rassure d'emblée la communauté francophone sur la volonté de son pays d'organiser des élections et d'aller de l'avant, sans revenir sur les causes du conflit. Il remercie la Francophonie pour l'appui constant qu'elle a apporté à son pays dans son processus de paix, y compris au plus fort de la crise et malgré les échecs successifs de diverses initiatives de paix ; il mentionne, notamment, l'accompagnement dont la Côte d'Ivoire a bénéficié dans le cadre de l'organisation d'une édition spéciale du « Masa de la paix » en 2007 ; il se félicite par ailleurs de la tenue prochaine des assises de l'Union de la presse francophone à Abidjan. Il affirme que l'Accord de Ouagadougou de février 2007 représente un réel espoir de sortie de crise et de réconciliation, et saisit cette occasion pour rendre hommage au Président Blaise Compaoré pour sa facilitation efficace et son engagement personnel dans le règlement de la crise ivoirienne. Rappelant combien la sortie de crise est un processus long et difficile, il tient à souligner les avancées significatives enregistrées sur le terrain, s'agissant notamment de la mise en place d'un nouveau gouvernement, de l'amnistie générale, du début du désarmement des groupes armés, du redéploiement de l'administration et de l'armée sur l'ensemble du territoire, de l'organisation des audiences foraines, de la suppression de la carte de séjour. Il annonce que, dans le même esprit, le Président Gbagbo lancera prochainement une nouvelle initiative visant la suppression de la référence ethnique dans les documents d'identité. À la suite des longues sanctions subies par la Côte d'Ivoire, il lance un appel pour que la communauté internationale accompagne ce nouvel espoir de paix et soutienne les initiatives qui seront prises dans cette perspective. Il compte en particulier sur la Francophonie et l'OIF pour poursuivre son action en faveur de la stabilité, de la démocratie et de la reconstruction, dans un esprit de solidarité qui aille au-delà de la langue française. En affirmant que la Côte d'Ivoire se veut généreuse et ouverte, il exprime la volonté de son pays à contribuer aux enjeux de justice et de paix mondiales.

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti salue les actions d'accompagnement de la Francophonie en faveur des processus de retour à la paix, notamment à travers l'envoi de troupes de maintien de la paix. Il fait part de sa vive appréciation de la présence à Port-au-Prince de l'Institut de la Francophonie pour la gestion de la Caraïbe et d'un campus numérique de l'AUF ainsi que du projet pilote de formation à distance pour les enseignants du primaire. Il exprime également sa reconnaissance pour le programme de réforme de la Justice haïtienne mené conjointement par le Canada, l'Union européenne et l'OIF, en se félicitant que l'OIF ait à cœur, au-delà de la question de la langue française, toutes ces autres problématiques. Il remercie le commissaire aux comptes pour son rapport, qui fait un point très complet du fonctionnement de l'organisation. Il salue le choix de Québec pour tenir le prochain sommet, eu égard à la proximité géographique et à la solidarité entre Haïti et le Canada, et se félicite que cette rencontre soit appelée à traiter de la question du changement climatique, thème autour duquel son pays vient d'organiser une réunion de haut niveau. Il souhaite que le Sommet de Québec soit l'occasion de réfléchir aux moyens, pour la Francophonie, d'exprimer sa solidarité envers les pays victimes des changements climatiques. Évoquant le sujet de la migration, auquel son pays est confronté, il fait part du projet de son gouvernement d'organiser une table ronde sur ce dossier, avec les pays de départ ; il espère pouvoir bénéficier, en temps opportun, d'un accompagnement de la part de la

Francophonie.

La ministre des Affaires étrangères d'Andorre souligne tout d'abord la diversité culturelle et linguistique que vit son pays, en dépit de la petitesse de son territoire, et qui le conduit à partager pleinement l'ensemble des valeurs de la Francophonie. Elle saisit cette occasion pour remercier le secrétaire général pour la visite qu'il a effectuée en mars dernier à Andorre, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, qu'elle salue comme un moment fort, qui a donné une nouvelle impulsion à la dimension francophone d'Andorre. Elle félicite le secrétaire général pour son rapport riche et précis des travaux du CPF, et encourage l'OIF à poursuivre ses efforts de rationalisation administrative et de recentrage des programmes autour des axes prioritaires de la promotion du français et de l'éducation, qui sont tout à la fois sa raison d'être et les secteurs de sa plus grande valeur ajoutée. Elle salue en particulier le projet de formation des enseignants et la veille permanente sur le respect de la démocratie et des droits de l'Homme, en soulignant la nécessité de renforcer les partenariats et les synergies avec les autres organisations internationales. À cet égard, elle apprécie la collaboration développée avec le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et l'Union européenne. Évoquant l'action politique de l'OIF, elle relève avec satisfaction l'appui apporté au processus électoral au Togo et à Madagascar, de même que les initiatives menées en Mauritanie, aux Comores et en République centrafricaine. Elle invite l'OIF à poursuivre ces activités même s'il faudra veiller à appliquer des protocoles stricts quant à leur financement. Enfin, en réaffirmant l'engagement francophone d'Andorre, elle se réjouit de l'accord obtenu sur un nouveau barème des contributions statutaires équitable et lance un appel à une plus grande contribution aussi au FMU.

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes de la Tunisie approuve le rapport du commissaire aux comptes et soutient ses recommandations, tout en soulignant la visibilité des actions menées par la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie, sous l'impulsion dynamique de M^{me} Christine Desouches. Il se joint aux demandes de resserrement et de concentration des actions de l'OIF autour des axes politique, économique et culturel, dans une perspective de développement durable, et exhorte la Francophonie à saisir l'occasion de cette conférence pour concrétiser et mettre en œuvre sa plus-value, de façon à accroître sa visibilité. Il estime, à cet égard, que le projet de symposium sur les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, présenté par le Premier ministre de la Tunisie lors du Sommet de Bucarest, s'inscrit dans la volonté de profiter de l'essor de ces technologies pour donner une véritable portée aux efforts déployés par la communauté francophone dans le domaine de l'éducation. Se fondant sur l'expérience avérée de la Tunisie dans ce domaine, dans une perspective de développement et d'essor économique, cette réunion, qui se veut non déclaratoire, inclura un forum des investisseurs internationaux qui seront, en outre, associés à la mise en œuvre du plan d'action du symposium. Il appelle la communauté francophone à s'approprier et à accompagner ce projet tunisien, qui constitue une occasion précieuse de mettre en œuvre les décisions des instances.

Le ministre des Affaires étrangères de Madagascar salue le secrétaire général pour ses efforts constants. Il exprime la reconnaissance de ses autorités pour l'ajout de dix nouveaux centres de lecture et d'animation culturelle au réseau d'une dizaine déjà en place. Il annonce la relance imminente des activités du Cref-OI et se réjouit du lancement d'une formation à distance des maîtres du primaire dans le cadre du projet pilote conjoint OIF-AUF. Il relève que Madagascar, qui est l'un des rares pays africains à posséder une langue unique et dont les valeurs francophones font partie du patrimoine artistique et culturel, figure parmi les premiers pays à avoir ratifié la convention sur la diversité culturelle en 2006. En indiquant que son pays continue de s'associer aux actions de la Francophonie pour le maintien de la paix, il renouvelle l'assurance de son soutien à la grande famille francophone. Enfin, il confirme le souhait de Madagascar d'accueillir le Sommet de la Francophonie en 2010, en rappelant que cette candidature avait été annoncée dès 2004, au Sommet de Ouagadougou, et qu'elle constitue la suite logique de la Conférence ministérielle de 2005, qui a vu l'adoption de la nouvelle charte.

Le représentant de Monaco transmet les regrets du ministre des Relations extérieures. Il remercie le Laos d'avoir accueilli cette 23^e session et se réjouit de l'accent particulier mis par le secrétaire général sur des questions dont Monaco partage l'intérêt. Il soutient les indispensables efforts de réforme et de modernisation en cours qui paraissent à tous indispensables et, tout en le félicitant, demande à l'administrateur de l'OIF de redoubler d'efforts. Il donne son aval aux propositions concernant la prolongation de la présidence de la commission d'appel jusqu'à l'adoption d'un nouveau statut et règlement du personnel de l'OIF. Tout en saluant le rapport du commissaire aux comptes, qui va dans le sens de l'assainissement des finances souhaité, il appuie la mise en œuvre de la feuille de route, tant en ce qui concerne une implication plus forte de la Francophonie dans la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie que la promotion des droits de l'Homme. Il souligne l'importance accordée par le gouvernement princier aux Centres de lecture et d'animation culturelle et au volontariat francophone, et annonce que Monaco entend poursuivre et renforcer l'application de la convention sur la diversité culturelle, notamment en contribuant au fonds *ad hoc*. Enfin, à la veille du changement de présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie, il adresse ses remerciements à la Roumanie et ses souhaits de succès aux organisateurs du Sommet de Québec dont il salue la préparation active et de qualité.

L'ambassadeur du Liban exprime à son tour les regrets du ministre libanais de n'avoir pu prendre part à cette conférence. Elle remercie le Laos pour sa chaleureuse hospitalité ainsi que le secrétaire général de la Francophonie, auquel elle renouvelle l'estime du Liban pour la clarté avec laquelle il a rendu compte des travaux du CPF. Elle adresse également ses remerciements au commissaire aux comptes pour son rapport dense et précis et pour ses recommandations dont l'application contribuera à améliorer le fonctionnement de l'OIF. Enfin, elle remercie les nombreux intervenants qui ont parlé du Liban, à la veille d'un moment important de sa vie démocratique, l'élection du président de la république étant une étape fondamentale dans les efforts de reconstruction de l'État libanais.

Elle espère que l'aboutissement du processus de sortie de crise qui se dessine permettra la tenue à Beyrouth, en septembre 2009, des Jeux de la Francophonie auxquels son pays souhaite donner tout l'éclat et le succès qu'ils méritent. À cet égard, elle annonce que la présidence du Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie (CNJF) est assurée par le président du Conseil des ministres, qui a confié la présidence du comité sportif au ministre des Sports et celle du comité culturel au ministre de la Culture, les plus hautes instances étant ainsi impliquées dans l'organisation des jeux. Elle signale que le nouveau Conseil d'orientation du CIJF a tenu sa première réunion à Paris, les 24 et 25 octobre derniers, en présence d'une délégation du CNJF, qui a présenté à cette occasion un cahier des charges et un budget prévisionnel. Elle indique que les précisions demandées par le conseil d'orientation lors de cette réunion ont été adressées aux membres des délégations. Le CNJF a évalué le coût des jeux à dix millions d'euros, assuré à hauteur de 50% par l'État libanais, qui sollicitera aussi le secteur privé. Il fait toutefois également appel, à concurrence de trois millions d'euros, aux contributions volontaires des États et gouvernements qui souhaitent y participer, lesquelles seront négociées au niveau bilatéral. En faisant remarquer que le Liban traverse une période délicate sur les plans politique et économique, l'ambassadeur relève que, tout en voulant réussir les jeux, son pays ne peut assumer à lui seul tous les frais. Se référant à l'adoption réglementaire du budget conventionnel des Jeux de la Francophonie par la Conférence ministérielle et à l'accord du Conseil permanent quant à cette proposition, elle demande à la conférence de marquer son accord afin que le CNJF puisse lancer officiellement les jeux, à moins de deux ans de leur tenue. Ce geste constituerait à ses yeux l'expression de la solidarité active de la Francophonie à l'égard de son pays et soulignerait son rôle dans la famille francophone, dans la perspective d'un avenir plus serein.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République démocratique du Congo félicite à son tour le gouvernement et le peuple Lao. La RDC, engagée depuis bientôt un an dans la consolidation de la paix et de l'État de droit, marque sa gratitude envers la communauté internationale et, singulièrement envers l'OIF, pour leur engagement auprès de son pays dans le processus électoral. Il relève toutefois que, malgré

cette réussite commune, l'œuvre de la reconstruction nationale ne fait que commencer. Pour la parachever par la mise en place des entités nationales décentralisées, la RDC compte sur le soutien de la Francophonie. Le ministre rappelle que la détermination à défendre et à promouvoir la langue en partage a permis à son pays de consacrer le français comme langue officielle. Ainsi, l'ensemble des soixante millions de citoyens congolais sont appelés à utiliser le français dans la vie publique, l'éducation et la vie internationale, ce qui témoigne de la foi de son pays dans la langue commune. Ayant réaffirmé l'engagement de son gouvernement à poursuivre sans relâche le partenariat avec la Francophonie, le ministre relève l'intérêt de la programmation de l'OIF, s'agissant de la consolidation de la paix et de la démocratie mais aussi de l'éducation, de la culture et des langues. Il annonce que son pays a à cœur de rejoindre ceux qui ont déjà ratifié la convention sur la diversité culturelle. Enfin, il rappelle que la République démocratique du Congo avait, dès 2002, au Sommet de Beyrouth, présenté sa candidature pour abriter le XIII^e Sommet de la Francophonie en 2010. En annonçant qu'il compte poursuivre les consultations dans ce sens d'ici le Sommet de Québec, il fait valoir que le potentiel démographique francophone et la volonté politique du gouvernement de la République démocratique du Congo, qui reprend sa place dans le concert des nations, plaident en faveur de cette candidature.

La secrétaire d'État à la Coopération du Maroc se joint aux remerciements adressés aux hôtes de la conférence. Elle réitère l'attachement de son pays à la Francophonie et son adhésion à ses valeurs : le Maroc considère en effet la communauté francophone comme un espace de construction d'une solidarité planétaire. La secrétaire d'État fait l'éloge d'une Francophonie qui, refusant l'exacerbation des différences et ouverte sur l'avenir, s'ajuste perpétuellement aux défis du monde, prête à dire sa différence face à la déferlante de la mondialisation. En soulignant la dimension économique de la culture, elle relève l'importance de l'investissement de chacun dans sa propre culture, de la place qu'il accorde à la liberté de création et à l'investissement dans la production culturelle. Elle félicite les instances de la Francophonie pour l'évolution de l'organisation, qui a su faire un travail sur soi pour devenir plus transparente dans sa gestion, plus solidaire dans l'action et plus pertinente sur les questions politiques. Le Maroc soutient les efforts de l'OIF d'accompagnement des processus de transition démocratique dans les pays membres. Selon la secrétaire d'État, le déficit de visibilité de l'OIF peut être corrigé par ce type d'interventions. Elle relève le rôle moteur de son pays au sein du réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme de la Francophonie, en insistant sur l'engagement du Maroc dans ce domaine et l'intérêt de l'échange de bonnes pratiques. Elle évoque le développement possible d'actions contre la précarité dans le cadre de la coopération Sud-Sud, citant à cet égard l'expérience marocaine pour le développement humain, convergente avec les objectifs du millénaire pour le développement, et les perspectives de mutualisation des expériences offertes par la 1^{ère} Conférence africaine sur le développement humain. Après avoir salué les qualités de visionnaire et d'ardent défenseur des valeurs de la Francophonie du secrétaire général, elle remercie les États et gouvernements francophones de soutenir la candidature de la ville de Tanger pour abriter l'Exposition universelle de 2012 sur le thème : « Routes du monde et dialogue des cultures », première exposition universelle organisée sur le continent africain.

Après avoir fait part des regrets du ministre des Affaires étrangères de ne pouvoir participer à ces travaux, la déléguée de la République centrafricaine considère que la Conférence de Vientiane doit être l'occasion de nouvelles perspectives pour réformer l'OIF et la rendre plus visible sur la scène internationale. Elle indique que son pays a déployé de nombreux efforts en vue de mettre en œuvre l'ensemble des décisions des sommets, s'agissant notamment de la convention de l'Unesco que la République centrafricaine a ratifié en janvier 2007 et qui appelle à présent une mise en œuvre effective. Elle souligne également les initiatives menées en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme, à travers l'organisation des États généraux de la Justice et de la presse mais aussi avec l'installation à Bangui d'un bureau de la Cour pénale internationale. Elle se félicite du succès de la table ronde organisée à Bruxelles pour solliciter l'accompagnement de la communauté internationale au processus de reconstruction de la République centrafricaine au cours de laquelle la communauté internationale et l'Union européenne se sont réengagées en faveur de son pays. Elle saisit cette occasion pour

remercier l'OIF pour son appui et l'administrateur pour sa récente visite à Bangui, qui marque bien l'intérêt de l'organisation pour la consolidation de la paix et la reconstruction de la République centrafricaine. À cet égard, elle tient à souligner les avancées réalisées dans le sens de la réconciliation, en particulier dans la perspective de l'organisation d'un nouveau dialogue national pour lequel son pays aura besoin de l'appui de la communauté internationale. Elle annonce la mise en place, d'ici à la fin 2007, d'une commission nationale de la Francophonie centrafricaine en vue de mieux dynamiser les actions, les synergies et la coopération francophones. Enfin, elle fait part de son soutien à la réforme institutionnelle menée sous la conduite du secrétaire général et, sensible à la question des arriérés de contributions, assure que son pays présentera bientôt un plan d'apurement.

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice évoque le dossier de la convention de l'Unesco pour rappeler en premier lieu que son pays, multiculturel par excellence, a été le deuxième, après le Canada, à ratifier cet instrument. Rappelant par ailleurs que Maurice a été élu membre du comité intergouvernemental chargé du suivi de la convention, il fait part de son soutien à toutes les initiatives de l'OIF dans ce dossier. Également soucieux de la situation aux Comores liée à la question d'Anjouan, il invite l'OIF à soutenir les recommandations faites par le ministre des Seychelles. Par ailleurs, il salue les actions menées en matière de coopération économique, en particulier les efforts déployés en vue de l'intégration dans la mondialisation de tous les membres de la Francophonie et, plus spécifiquement, les membres de la Commission de l'océan Indien. Il observe toutefois des blocages dans le dossier des accords de partenariat économique avec l'Union européenne et appelle à la mobilisation de tous autour de cette question. Il appuie les propos du chef de la délégation française sur la nécessité de renforcer la coopération décentralisée et le co-développement, ces formes de partenariat étant à ses yeux particulièrement adaptées pour prendre en compte la situation et les problèmes spécifiques des îles, s'agissant notamment de la réduction de la dépendance énergétique grâce aux énergies renouvelables et de la réduction de leur isolement grâce aux technologies de l'information et de la communication. Il estime que, de manière générale, la culture doit aussi permettre le développement économique. Enfin, après avoir salué le document de réflexion sur les migrations déposé par M. Wolton et dans l'attente du débat prévu sur ce thème, il souhaite plein succès aux gouvernements du Canada et du Québec pour le Sommet de 2008 et les célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

En remerciant le secrétaire général pour son rapport, le ministre des Relations extérieures du Cameroun relève tout d'abord la question des finances de l'organisation, en soulignant que les ambitions doivent s'appuyer sur les capacités réelles de financement ; il appuie à cet égard les recommandations du commissaire aux comptes sur la double nécessité de doter l'OIF des moyens adéquats et de règles d'une gestion claire et saine. En se félicitant de l'attention accordée par l'OIF à la question des migrations, il fait part de son intérêt pour le document de réflexion déposé à cet effet ; celui-ci devra être exploité en vue de mettre en œuvre les actions appropriées. Par ailleurs, il exhorte la Francophonie à ne pas se laisser réduire à la portion congrue face aux autres aires linguistiques, dans le contexte actuel de mondialisation. Il exprime sa conviction que la paix et la sécurité constituent les conditions incontournables du développement et réaffirme la volonté de son pays de poursuivre les engagements de Bamako ainsi que son soutien sans réserve à toutes les actions de la Francophonie dans le domaine de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'accompagnement des processus de transition et de sortie de crise. Il salue toutes les initiatives du secrétaire général dans ce sens, de même que son engagement personnel dans ce dossier et, de manière générale, sa volonté de conférer à l'OIF une stature internationale. Enfin, il forme le vœu que la Conférence de Vientiane soit une étape importante dans la poursuite de la réforme, dans un objectif de solidarité accrue entre les membres et de consolidation de l'organisation.

Le ministre de la Culture et de la Communication de la Mauritanie remercie l'OIF et la communauté francophone pour l'accompagnement dont son pays a bénéficié au cours de son processus électoral et dont la réussite a permis la mise en place d'un vrai État de droit. Il en veut pour preuve la volonté du chef de l'État d'organiser le retour des Mauritaniens réfugiés depuis vingt ans au Sénégal. Évoquant la question des migrations, il rappelle le drame humain et les

risques mortels que représentent l'immigration clandestine et se réjouit que la Francophonie se saisisse de ce dossier crucial. Il indique que la Mauritanie a adhéré à la convention de l'Unesco et que les instruments de ratification seront déposés prochainement. Enfin, il appuie tous les efforts et recommandations pour plus de visibilité, de synergie et de cohérence dans les actions de l'OIF, et forme le vœu que les mesures prises permettent réellement d'améliorer les performances de l'organisation.

Le représentant de la Grèce apprécie les actions conduites en direction de l'Unesco, dans le cadre de la convention, ainsi que l'attention portée par l'OIF aux travaux du nouveau Conseil des droits de l'Homme et de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies. Il invite l'organisation à poursuivre et à renforcer ses efforts en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et à apporter sa contribution à ces questions. Il estime que le règlement des conflits est un objectif majeur pour lequel tous les efforts doivent être conjugués.

En faisant part des regrets de la ministre de ne pouvoir prendre part à ces travaux, le représentant du Burundi remercie le secrétaire général pour son action à la tête de la Francophonie et en faveur de la place de la langue française sur la scène internationale, mais aussi de l'éducation et des nouvelles technologies. Face aux nombreux défis soulignés dans la programmation 2006-2009, il fait part de l'intérêt particulier de son pays pour les questions relatives à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme. Il souhaite, à cet égard, que l'OIF s'implique encore davantage dans l'alerte précoce en vue de mieux aider les pays à développer une culture démocratique et de paix. Il apporte son soutien au projet conjoint AUF-OIF de formation à distance des enseignants du primaire, en se réjouissant que le Burundi ait été retenu comme pays pilote de ce projet. Il se félicite de l'envoi d'une mission de l'OIF dans son pays pour appuyer la mise en œuvre de la décision du gouvernement burundais de rendre l'école gratuite. S'agissant des questions financières, il apprécie les efforts de stabilisation mais tient à souligner l'interdépendance entre budget et recettes : aussi approuve-t-il le nouveau barème des contributions statutaires, qui devrait permettre de stabiliser ces dernières.

Le représentant des Comores, après avoir exprimé les regrets du ministre des Affaires étrangères, absent en raison de la situation politique comorienne, félicite le commissaire aux comptes pour son rapport, en se réjouissant que l'administrateur ait d'ores et déjà pris en compte ses recommandations, même si beaucoup reste encore à faire. Il saisit cette occasion pour saluer le travail remarquable du secrétaire général et sa conduite de l'organisation. S'agissant de la coopération, il recommande un plus grand resserrement autour des missions initiales, en s'efforçant de conjuguer le volet politique avec les actions de coopération. Il salue l'expertise avérée de l'OIF dans le domaine de la médiation, qu'elle a déployée notamment au Togo et en Mauritanie, et se joint à la demande faite en faveur d'un appui de la Francophonie à l'Union africaine pour contribuer au règlement de la crise comorienne.

Prenant la parole au nom du ministre des Affaires étrangères, le représentant de la Guinée adresse au secrétaire général les félicitations et les encouragements du chef de l'État et du Premier ministre guinéens pour les actions politiques déployées en faveur de la prévention des crises ainsi que de l'accompagnement des processus de transition et de sortie de crise. Évoquant la contribution significative de la Francophonie au règlement de la crise guinéenne, il indique que toutes les situations de crise survenues ont montré l'importance des droits de l'Homme ainsi que le rôle de la société civile dans la diffusion de la culture démocratique. Au plan économique, le gouvernement guinéen poursuit ses efforts pour relancer la croissance, lutter contre l'inflation et instaurer la bonne gouvernance, dans le cadre du programme ministériel de consolidation et de sortie de crise. Enfin, il indique que la Guinée a ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco.

À la suite de ces échanges, et conformément aux dispositions de l'article 4 de la Charte de la Francophonie, la conférence entérine les décisions et recommandations du Conseil permanent de la Francophonie. Elle adopte le budget de l'OIF au titre de l'année 2008 et le nouveau barème des contributions statutaires de l'OIF.

3. DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Présentation et débat sur le français outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique

En ouvrant la deuxième séance plénière, le président annonce qu'elle débute par une discussion sur « le français, outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique ». Il relève que la langue française constitue à la fois l'héritage commun et le socle sur lequel la solidarité francophone se construit depuis 37 ans. En effet, c'est autour de cette langue en partage que s'organisent les principes et les valeurs qui unissent les membres de l'organisation et que se déploient la coopération culturelle, économique et politique et toutes les actions visant le développement durable, l'éducation ou les technologies de l'information. C'est également grâce à la langue française que les membres peuvent dialoguer entre eux et s'ouvrir aux partenaires d'autres aires linguistiques, affirmer leur plurilinguisme et accéder à la modernité.

Le président rappelle qu'à Bucarest, en septembre 2006, le XI^e Sommet de la Francophonie avait une fois de plus encouragé l'OIF et les opérateurs à renforcer la présence du français dans les systèmes éducatifs, tout en veillant à assurer aux langues nationales une place significative dans la scolarisation et la formation des adultes. Il rappelle également que la Conférence ministérielle de Bucarest avait pour sa part adopté un vade-mecum engageant les représentants des États et gouvernements membres à œuvrer encore davantage en faveur de l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

En appelant à l'amplification de ces avancées incontestables chaque fois que l'occasion est donnée de manifester l'attachement des membres de l'organisation à la langue qu'ils ont en partage, il souligne l'importance de projets concrets de terrain, nationaux ou régionaux, dans ce domaine comme dans l'ensemble de ceux relevant de la coopération multilatérale et bilatérale. Pour lui, le fait que la conférence se déroule aujourd'hui en terre asiatique implique que la solidarité francophone doive se manifester plus concrètement et en toute priorité en direction des bastions francophones que constituent le Cambodge, le Laos et le Vietnam. Dans cet esprit, il souhaite, avant d'ouvrir le débat, donner d'abord la parole au ministre du Laos afin qu'il présente le point de vue du pays hôte sur ces questions.

Le ministre des Affaires étrangères du Laos exprime à nouveau sa fierté d'accueillir les ministres responsables de l'organisation francophone, cette rencontre en Asie du Sud-Est étant l'occasion de réaffirmer que l'unité de la Francophonie se trouve dans la complémentarité de ses membres, lesquels ont choisi dans la mondialisation la promotion de la diversité culturelle et linguistique. À ses yeux, la Francophonie est d'abord un mouvement culturel qui laisse à chacun la possibilité d'affirmer sa spécificité, tout en tissant des liens solidaires entre populations francophones et francophiles que la géographie sépare souvent. Évoquant le lien particulier des États et gouvernements membres à la langue française, il relève que pour nombre d'entre eux, elle n'est ni la langue officielle ni la langue d'enseignement. Dans ce contexte, le défi de la promotion de la langue française rejoint celui de la diversité culturelle et linguistique, et les multiples défis touchant aux autres domaines de la coopération multilatérale développés prioritairement par la Francophonie : défi de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, défi de l'éducation, défi du développement durable et de la solidarité. Pour le ministre laotien, il est important de réfléchir à la façon dont la langue française peut être perçue comme un réel facteur de développement et de solidarité dans différents contextes. Par exemple, bien que l'enseignement du français continue à être une réalité au Laos aux niveaux primaire, secondaire et universitaire, son gouvernement cherche les moyens de mobiliser sa jeunesse davantage et de l'encourager à pratiquer cette langue. C'est dans cet esprit que la délégation laotienne a proposé un débat sur « le français outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique ».

L'analyse de la problématique que pose l'apprentissage du français dans un pays où il n'est pas langue de communication permet d'identifier les atouts spécifiques dont il dispose pour

s'imposer aujourd'hui en tant que langue seconde étrangère. On peut ainsi affirmer que la clarté du français lui confère une place à part dans la sphère juridique et qu'il a contribué à la formation de nombreuses cohortes de juristes étrangers ; il est souvent la référence ultime permettant d'élucider un problème épineux. Le français est en outre reconnu comme particulièrement apte à développer l'esprit critique et le raisonnement scientifique. À travers la Francophonie, bien que d'aucuns la considèrent encore parfois comme le fruit de la colonisation, le français devient un outil de communication et de partage qui permet d'accéder aux technologies et aux connaissances récentes dans des secteurs variés. Toutefois, la question de fond demeure : comment susciter et soutenir la motivation en matière d'apprentissage des langues ? En effet, l'apprentissage d'une langue doit trouver appui sur un large consensus des populations. La motivation n'est pas seulement une affaire d'individus, elle est aussi et surtout une affaire collective. La légitime aspiration à l'apprentissage d'une langue peut donner une certaine satisfaction mais pour généraliser ce bilinguisme artificiel, il faut avant tout créer un climat d'ouverture. Se fondant sur l'exemple du Laos où cohabitent une quarantaine de minorités linguistiques, le ministre rappelle que la langue est l'instrument essentiel qui permet de communiquer avec les autres, d'appréhender le monde extérieur et de s'instruire : de ce point de vue, la diversité des langues constitue une richesse à préserver et l'aménagement linguistique doit prendre en compte à la fois l'indispensable respect identitaire et un plurilinguisme fonctionnel, promoteur d'ouverture vers l'universel et la modernité, dans une perspective de paix.

Ayant ainsi résumé l'essentiel de l'enjeu qui se pose aux francophones, le ministre énonce l'opinion qu'il est d'autant plus important de promouvoir l'utilisation de la langue française que le contexte international a tendance à favoriser un unilinguisme utilitaire. À cet égard, il rappelle qu'en novembre 2006, à Bucarest, les ministres francophones ont adopté un vade-mecum qui engage les délégations des États et gouvernements membres à s'exprimer en français lorsqu'elle est langue nationale ou officielle, à lui faire une part équitable lorsque le pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, et à en privilégier l'usage dans tous les autres cas où l'usage d'une langue nationale autre que le français n'est pas possible. Les ministres se sont également engagés à exercer une vigilance pour que les publications soient disponibles en français et à attirer l'attention des autorités des organisations internationales concernées dans le cas de manquements aux règles. La problématique du renforcement et de l'usage de la langue française ainsi posée, il est désormais important de promouvoir son usage et, pour ce faire, de trouver les moyens de la mise en œuvre et faire en sorte que la coopération et la solidarité se manifestent en termes concrets. En relevant l'importance et la complexité du sujet, le ministre laotien exprime le souhait que le débat entraînera la mobilisation d'actions concrètes dans ce sens. Enfin, il réitère ses vœux pour que le séjour des participants au Laos soit des plus heureux.

Invité à prendre la parole à son tour, le secrétaire général de la Francophonie fait observer que le sujet choisi par le pays hôte renvoie, dans sa formulation même, à l'essence et à la raison d'être de l'organisation : la langue française et la solidarité. En apparence, il ne s'agit pas d'un sujet qui fâche : en effet, qui songerait à mettre en doute l'attachement des membres de la Francophonie à la langue française, à la solidarité ou à la promotion de la diversité linguistique et culturelle maintes fois proclamé ? Pourtant, si l'on considère les réalités que les mots recouvrent, on s'aperçoit que l'utilisation et la promotion de la langue française ne vont pas d'elles-mêmes, pas plus que l'expression de la solidarité ou que la promotion de la diversité linguistique et culturelle, et l'introduction du ministre laotien constitue à cet égard un aiguillon précieux pour la réflexion.

Poursuivant son exposé, le secrétaire général soumet à l'assemblée les questions suivantes :

1. Le français est-il encore une langue majoritaire en Francophonie ?
2. Peut-on imaginer être francophone sans parler français ?

3. La persistance ou le développement du français dans les États membres où son statut est le plus fragile, singulièrement du fait de la concurrence de l'anglais, dépendent-ils uniquement de décisions politiques fortes au niveau national ?
4. La promotion de la diversité linguistique et culturelle implique-t-elle, de fait, la promotion de la langue française et, inversement, la promotion de la langue française implique-t-elle la promotion de la diversité linguistique et culturelle ?
5. Peut-on être francophone au sein des instances de la Francophonie institutionnelle et être anglophone au-delà, c'est-à-dire dans toutes les autres instances internationales ?

S'agissant de la première question, il cite tout d'abord quelques chiffres éloquentes, à savoir que parmi les 68 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF, le français a le statut de seule langue officielle dans quatorze, de langue officielle parmi d'autres dans dix-sept et, enfin, de langue d'enseignement ou de langue étrangère dans les trente-sept autres. La première remarque que ces chiffres inspirent est que la tendance s'est totalement inversée depuis la Convention de Niamey, en 1970, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'à cette époque, l'organisation regroupait déjà la quasi-totalité des pays ayant le français comme seule langue officielle ou comme langue co-officielle.

La deuxième remarque est que l'élargissement progressif de la Francophonie, avec ses atouts et ses défis, invite à tirer un certain nombre de conséquences en termes de critères d'adhésion et surtout en termes d'enseignement du et en français. À cet égard, le secrétaire général considère que le projet Valofrase, mis en œuvre au Laos et en Asie du Sud-Est, se révèle un projet dynamique, efficace et susceptible d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

Pour le secrétaire général, qui croit qu'être francophone, c'est aussi partager une certaine vision de l'Homme et du monde, la deuxième question, apparemment provocatrice, en appelle d'autres car, se demande-t-il, peut-on imaginer de mener une diplomatie francophone dans une autre langue que le français et un étiolement de l'usage du français au sein de l'espace francophone ne pourrait-il pas porter atteinte à la dimension multilatérale de la coopération ? Pour ce qui est de la troisième question sur la volonté politique face à la concurrence de l'anglais, le secrétaire général est d'avis qu'il s'agit d'une condition nécessaire mais non suffisante car on impose difficilement une langue dont on pense qu'elle a peu d'utilité. C'est pourquoi certains problèmes doivent être abordés, tels le français comme critère déterminant d'embauche, la mobilité au sein de l'espace francophone ou encore l'accueil des étudiants francophones. S'agissant de la quatrième question, tout en faisant remarquer que les deux objectifs visant, d'une part, la promotion de la langue française et, d'autre part, celle de la diversité culturelle et linguistique sont traités séparément dans la programmation quadriennale de l'OIF, le secrétaire général relève que l'un ne saurait se substituer à l'autre et que les francophones doivent lutter sur deux fronts, dans la plupart des cas, pour défendre à la fois leur patrimoine national et le patrimoine construit autour de la langue française.

Enfin, il fait remarquer que la formulation de la cinquième question parodie Pascal lorsqu'il disait : « *Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà* ». Déplorant qu'en dépit de l'adoption du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, qui pourrait laisser penser que la question est tranchée, la pratique reste très éloignée des principes, il indique qu'il a eu l'occasion, lors de la récente réunion du CPF, d'évoquer les comportements linguistiques à l'ONU, à l'Unesco et au sein de l'Union européenne de trop nombreux diplomates ou fonctionnaires francophones qui, alors même que la traduction est assurée et que les documents de travail sont rédigés en français, choisissent de s'exprimer en anglais. Ce comportement jette le discrédit sur l'OIF qui, d'un côté, mène toute une série d'actions pour le respect du statut du français dans les organisations internationales, tandis que certains de ses membres adoptent une position qui laisse à penser que la mobilisation de la Francophonie est anachronique.

En conclusion, le secrétaire général assure la conférence qu'en dépit des difficultés, il reste déterminé à poursuivre le combat commun au service de la promotion et du rayonnement de la langue française car il est convaincu qu'elle est au fondement de la solidarité qui caractérise et donne son sens à la communauté francophone. En relevant qu'il sait que l'on peut compter sur le Laos dans ce combat, il réitère ses remerciements au pays hôte.

Le secrétaire d'État aux affaires européennes de la Tunisie appelle tout d'abord la communauté francophone à soutenir la candidature de la ville marocaine de Tanger en vue de l'Exposition universelle de 2012. S'agissant du sujet de réflexion, il estime que la Francophonie a une grande responsabilité pour faire valoir l'importance et la nécessité de défendre un monde pluriel dans ses cultures et ses civilisations. Il se félicite à cet égard de la mobilisation de la communauté francophone dans le dossier de la convention sur la diversité des expressions culturelles et des premières mises en œuvre de cet instrument, notamment la tenue de la première Conférence des parties et de la création d'un fonds. Rappelant que la Tunisie est l'un des premiers pays à avoir adhéré à la convention, il affirme sa volonté de poursuivre sa contribution en vue d'encourager les adhésions des pays africains et arabes, et d'accélérer la mise en œuvre effective de cet instrument dont il espère qu'il permettra de réduire le fossé actuel entre le Nord et le Sud dans les domaines culturel et artistique. Il exhorte la Francophonie à confirmer son ancrage dans le multilinguisme, en valorisant les particularismes, la richesse et la diversité de son espace. Il fait part de son plein soutien aux initiatives de l'OIF dans ce domaine, qui est aussi en lien avec la problématique de l'éducation. Saluant l'approche retenue par la Francophonie, il estime que le devoir de solidarité qui l'anime peut permettre de dépasser les situations d'inégalité grâce au partenariat et à une coopération pluridimensionnelle. Il souhaite que la Francophonie augmente la présence de contenus en français dans le paysage culturel mondial pour jouer pleinement son rôle dans le contexte actuel, marqué par une approche marchande de la culture. Il réaffirme que le projet d'organisation d'un symposium sur les TIC dans l'éducation s'inscrit pleinement dans cette perspective, et appelle à nouveau la communauté francophone à soutenir cette initiative en cours de sa concrétisation.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso affirme que le français est encore et pour longtemps une langue vivante, de communication internationale, d'ouverture et de savoir mais qu'il est indispensable de la soutenir avec détermination face à la pression et à la présence croissante de l'anglais. Il saisit cette occasion pour saluer le travail réalisé par TV5 Monde, en soulignant que cette promotion passe aussi par l'éducation eu égard aux forts taux d'analphabétisme, notamment en Afrique. Il souhaite que la Francophonie accompagne davantage les efforts en matière de promotion du français des pays les moins francophones de sa communauté. Rappelant que la solidarité constitue la valeur fondamentale et l'axe principal de la Francophonie, et qu'elle est inscrite dans les textes de référence de la Francophonie, il plaide pour qu'elle demeure, également dans le domaine de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, le fil conducteur de la coopération, à travers des actions de soutien aux Clac et aux foires du livre par exemple. Il indique que son pays, qui est membre du comité intergouvernemental de suivi de la convention de l'Unesco, poursuit le combat de la mise en œuvre concrète de cet instrument sur le terrain. Enfin, liant les trois facteurs, français, solidarité et diversité culturelle et linguistique, il se dit sensible au message du Laos et à son appel au soutien de la communauté francophone à ce bastion de la Francophonie dans cette région. Il fait part de son plein appui à toutes les initiatives qui seront prises, notamment dans le cadre de plans régionaux en faveur de l'enseignement du et en français véritablement axés sur les réalités et les besoins du terrain et dotés des moyens appropriés. Enfin, il fait part de son soutien à la candidature de Tanger pour accueillir l'Exposition universelle de 2012, en soulignant le caractère historique et véritablement francophone de cette ville.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie du Bénin s'interroge sur la meilleure approche à retenir pour enseigner le français, à la fois comme langue de communication, de savoir et vecteur de substance et de valeurs, face à la dégradation de la

qualité et de l'usage du français. Interpellé par cette baisse de niveau, qui porte aussi sur la qualité de la formation, il suggère néanmoins de voir comment adapter la langue française au monde moderne, eu égard aux exigences moins fortes qu'il constate en termes de qualité et de pureté pour d'autres langues. Il s'agit donc, d'une part, de voir de quel français les États ont besoin et quel type de français transmettre, et, d'autre part, de s'adapter aux apports qui peuvent enrichir la langue française.

Le secrétaire d'État à la coopération et à la Francophonie de la France affirme que le français est un vecteur indispensable de la mondialisation et un instrument de la diversité culturelle et linguistique. Dans cette perspective, il conviendrait que, dans les pays où le français n'est pas la langue officielle, les jeunes possèdent deux autres langues dont le français, en plus de leur langue nationale, tandis qu'il faudrait promouvoir l'apprentissage de deux autres langues dans les pays où le français est la langue officielle. Il estime que l'enjeu n'est pas dans un combat, perdu ou non d'avance, contre l'anglais mais dans le fait de donner toute sa place au français dans le contexte de la mondialisation et, en tout état de cause, de réserver un statut privilégié à la langue française dans tous les pays membres de l'espace francophone. Il invite, dans le même temps, à approfondir la question de l'usage du français, en cherchant les moyens d'en faire une vraie langue véhiculaire sans se focaliser sur la question de la pureté de la langue ou sur son usage châtié. À la veille de l'année 2008, dédiée aux langues, il souhaite que les francophones donnent davantage l'exemple au sein des organisations internationales où la situation du français demeure préoccupante et salue les efforts constants ainsi que les appels renouvelés du secrétaire général à cet égard. Convaincu que les enjeux de la diversité culturelle et linguistique sont étroitement liés à ceux de l'éducation et de l'alphabétisation, il réitère la proposition de la France de créer une agence francophone de l'éducation, projet qui doit encore être approfondi mais qui lui paraît à la portée des ambitions de la Francophonie et de nature à contribuer utilement à répondre aux immenses besoins dans ce domaine. Soulignant combien la jeunesse constitue la force de frappe et l'avenir de la Francophonie, il invite la communauté francophone à prendre toutes ses responsabilités à son égard, à mobiliser tous ses atouts et, en sortant d'une forme de nostalgie d'un passé radieux, à regarder vers l'avenir, qui passe par l'éducation et par un plurilinguisme dans lequel le français véhiculaire doit trouver sa place à côté du français littéraire, mais sans pour autant accepter une baisse de la qualité de la langue. Il réaffirme l'ardente obligation pour la Francophonie de donner toute priorité à sa jeunesse.

En saluant les actions conduites par le secrétaire général et en exprimant sa pleine adhésion à ses initiatives, la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger indique que son pays compte dix langues, toutes égales, outre le français qui est langue officielle, de l'éducation et de communication. Le sujet en débat, qui pose la question de la coexistence de ces langues et cultures, lui paraît donc très pertinent. Rappelant que le Niger a été un des premiers militants du mouvement qui a conduit à la création de la Francophonie, elle observe que le contexte mondial a profondément évolué depuis lors et que l'universalité recherchée s'inscrit désormais dans d'autres réalités et problématiques. Dans ce nouveau contexte, la principale question qui se pose est de savoir pourquoi apprendre le français, dans une perspective non pas d'opposition aux autres langues mais permettant l'expansion des valeurs de la Francophonie par le biais de la langue. Face au risque d'unilinguisme, il est impératif de soutenir l'usage du français, en développant et en multipliant des programmes de type « Valofrase ». Elle partage la conviction de la France sur la nécessité de porter tous les efforts en direction de la jeunesse, qu'il faut éduquer et encourager à l'apprentissage de plusieurs langues. Elle observe qu'une autre menace pesant sur la langue française réside dans la mondialisation de la communication, qui conduit à une baisse de la qualité, due notamment aux « sms », phénomène particulièrement préoccupant dans les situations où la qualité du français constitue un critère de sélection.

En présentant les excuses et les salutations du vice-premier ministre, le ministre de l'Information du Cambodge félicite le président de la CMF pour son dynamisme et adresse ses meilleurs vœux à son successeur. Il félicite également le Secrétaire général Abdou Diouf dont le prestige rejaille sur l'organisation. En affirmant que le Cambodge soutient le sujet proposé par le Laos, il appelle

à la promotion du français, moyen indispensable de communication au sein de l'espace francophone. Convaincu que l'esprit de pluralisme ne peut que contribuer à promouvoir la tolérance, la paix et la justice, il salue la forte implication de la Francophonie, qui a permis de ratifier rapidement la Convention sur la diversité culturelle et informe la conférence de sa ratification par le roi du Cambodge et du dépôt des instruments de ratification auprès de l'Unesco. Sans remettre en question l'importance incontestable du domaine culturel, il attire l'attention sur le caractère prioritaire de la santé et de l'économie, alléguant qu'un peuple doit d'abord avoir les moyens de vivre dignement. À cet égard, il souligne l'importance du microcrédit comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Ayant rappelé ces prémisses, il se réjouit de la mise en place du projet Valofrase dont l'objectif est de contribuer au renforcement du français dans les trois pays francophones de l'Asie du Sud-Est. Il signale que la langue française joue toujours un rôle important dans le plan national d'action mis en œuvre par le ministère de l'Éducation du Cambodge. Cependant, en dépit des efforts, l'enseignement du français rencontre beaucoup de difficultés face au déferlement de la langue anglaise, le Cambodge, comme ses voisins francophones, étant encerclé par des pays anglophones. Dans un tel environnement socioéconomique, les jeunes ont tendance à privilégier la langue anglaise pour trouver du travail et il devient urgent de réfléchir et d'agir ensemble pour faire face au problème. En rappelant que les pays du Sud sont les parents pauvres du développement mondial, le ministre souligne la nécessité d'actions concrètes de motivation des enseignants, si le français doit retrouver sa place de langue universelle. Il est indispensable à la fois de créer de nouveaux débouchés pour les professeurs de français et de revaloriser leurs salaires. La promotion du plurilinguisme s'appuie sur l'affirmation selon laquelle plus nombreuses sont les langues parlées, plus grandes sont les chances de raffermissement des liens d'amitié et de coopération. Il réitère l'importance d'entreprendre des actions concrètes afin de renforcer la motivation pour l'apprentissage du français et sa défense, particulièrement dans la région de l'Asie du Sud-Est. Il lance un appel à tous les partenaires concernés pour créer les moyens nécessaires, dans un esprit de répartition équitable entre les régions francophones.

Le vice-ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie relève que, si la langue française occupait dans son pays la place de première langue étrangère jusqu'au début du 20^e siècle, elle arrive désormais en seconde position. Il pose la question de savoir quoi faire et comment pour que le français non seulement garde mais augmente sa force d'attraction, aujourd'hui et demain. Au titre de l'enseignement dispensé en langue française, il évoque le partenariat avec l'AUF et la création de six filières francophones au sein de l'université bulgare. Il mentionne également la mise en place de l'Institut francophone d'administration et de gestion (Ifag) à Sofia et les efforts nationaux pour que l'enseignement secondaire continue d'alimenter les filières francophones universitaires et l'Ifag. La Bulgarie, qui porte une attention particulière à l'activité du Cref-ECO, implanté à Sofia en 2005, considère que l'activité de ce centre doit être diversifiée et enrichie. Le vice-ministre souligne par ailleurs l'importance de la formation des diplomates pour favoriser l'utilisation du français dans les organisations internationales, en citant le protocole d'accord signé en 2005 avec l'OIF au titre du plan pluriannuel multipartenaires de formation des fonctionnaires au français. Enfin, il assure que les diplomates bulgares s'expriment en français chaque fois que c'est possible dans les organisations internationales, comme ce fut encore tout récemment le cas à l'ONU.

Pour la ministre des Relations internationales du Québec, l'état de la langue française sur la scène internationale est assurément préoccupant ; or, assurer son rayonnement est une responsabilité fondamentale de l'organisation francophone. À cet égard, elle souhaite rappeler que son gouvernement, craignant qu'un élargissement tous azimuts risque d'éloigner la Francophonie de son lien fondateur, est partisan d'un raffermissement sans ambiguïté et sans complaisance des critères d'adhésion à l'OIF. Elle plaide en faveur de l'approfondissement des efforts en faveur du statut de la langue française, en particulier auprès de la jeunesse. En effet, l'avenir du français et par conséquent l'avenir de la Francophonie lui paraissent résider dans la volonté et la capacité d'inculquer aux jeunes le désir de vivre en français dans leurs pays respectifs, cette langue devant apparaître comme un instrument de promotion sociale et un

symbole culturel vivifiant. Elle estime que les modalités d'action proposées dans le document laotien constituent des réponses adaptées, qui méritent l'appui de tous. En évoquant la signature par son gouvernement en 2006 du mémorandum relatif à la mise en œuvre du projet Valofrase, elle informe la conférence que le Québec mettra sous peu un coopérant à la disposition du Laos, pour une période d'un an renouvelable, afin de travailler au sein de la cellule d'appui de Valofrase.

Le ministre de la Justice du Vietnam félicite le ministre laotien pour la clarté de son exposé. À la suite du secrétaire général, il rappelle que, depuis la signature de la Convention de Niamey par 21 États et gouvernements, en 1970, la Francophonie n'a cessé de se développer, tant du point de vue de ses membres que de ses champs d'intervention. Comptant aujourd'hui 68 membres répartis sur les cinq continents, elle a su s'affirmer sur la scène internationale, notamment dans la résolution de questions de portée planétaire. Communauté de solidarité reposant sur le dialogue, le respect et la coopération pour le développement, la communauté francophone est forte de plus de 200 millions d'habitants. Pour le ministre vietnamien, le français n'est pas seulement une langue en partage mais aussi le moyen de véhiculer des valeurs communes, de contribuer à résoudre les conflits et les divergences, la situation internationale, en profonde mutation, appelant les efforts conjugués de tous les peuples pour relever de nouveaux défis. Le ministre salue le choix du sujet en débat, qui est d'autant plus significatif qu'il est tenu au Laos, en Asie du Sud-Est, une région où le nombre de locuteurs francophones est plus faible que dans d'autres régions du monde. Le Vietnam, intimement convaincu de l'atteinte de solutions efficaces dans ce cadre, attache une grande importance à l'utilisation du français, moyen de renforcement de la coopération et de l'amitié entre les pays membres de la Francophonie. Il est toutefois convaincu que celle-ci ne compte pas uniquement sur le nombre de personnes qui parlent le français mais sur ceux qui partagent ses valeurs, basées sur la solidarité et la coopération, sur la recherche de l'unité dans la diversité.

Pour la ministre des Affaires étrangères d'Andorre, la langue française est ce qui, au-delà des différences, unit les membres de l'organisation. Elle estime que la promotion de la langue française doit être mise en relation avec celle de la diversité linguistique et culturelle. Ayant posé la question de savoir ce que peut faire l'OIF et ce que font les États membres en faveur de celle-ci, elle indique que, bien que la langue française ne soit pas la langue officielle d'Andorre, elle est en revanche bien présente dans le système éducatif depuis le 19^e siècle. En effet, l'enseignement andorran est dispensé en catalan, qui est la langue officielle, mais aussi en espagnol et en français, ainsi qu'en anglais et dans d'autres langues véhiculaires. En rappelant que le cadre stratégique décennal considère prioritaires les efforts en direction des organisations internationales européennes et africaines, ainsi que du mouvement olympique, la ministre relève que les relations économiques, sous le signe de la mondialisation, favorisent l'utilisation d'une langue unique et que l'OMC et la Cnuced utilisent uniquement l'anglais comme langue de travail. La Francophonie aurait intérêt à mener aussi des actions en direction de ces organisations. Elle signale par ailleurs que le directeur général de la FAO a réussi à imposer, non sans mal, le français comme langue exclusive de ses discours. Elle relève que l'application des principes du vade-mecum adopté par la CMF de Bucarest n'est pas incompatible avec la promotion du catalan, qui n'a statut de langue officielle qu'à l'Assemblée générale des Nations unies, seule instance où Andorre ne parle pas le français. En appuyant les propos tenus par les collègues de la France et du Niger, elle fait remarquer qu'il serait peu productif de vouloir opposer un monolinguisme à un autre. De ce fait, la promotion du français est, à ses yeux, indissociable de la promotion du multilinguisme. À cet égard, elle signale la contribution volontaire au Fonds sur la diversité culturelle annoncée par Andorre. Elle relève par ailleurs l'intérêt manifesté par son gouvernement pour les plans nationaux de formation au français et pour le dispositif AUF-OIF de formation à distance des enseignants du primaire auquel il réserve une contribution spécifique.

Pour le représentant de l'Albanie, le français constitue l'acquis le plus précieux de la communauté francophone et il est aussi porteur de valeurs et de convictions partagées. En tant que composante fondamentale de la culture, outil de communication et facteur primordial de l'identité francophone, la langue française est aussi, à côté des langues nationales et partenaires, l'élément essentiel de la diversité linguistique et culturelle. Elle contribue

au renforcement du dialogue, de la cohésion sociale et de la paix. Il indique que l'Albanie, où le français n'est ni langue officielle ni langue usuelle mais une grande langue d'enseignement, est parfaitement consciente de l'importance de la langue française, des valeurs qu'elle porte et des images qu'elle projette. C'est pourquoi l'Albanie apporte un soutien appuyé à l'enseignement, à la recherche et à la formation à travers des projets spécifiques pour l'apprentissage du français des hauts cadres de l'armée et de l'administration. Il se dit convaincu que le français, en tant que langue magistrale et unificatrice de millions d'habitants dans le monde, est un outil important pour faire face aux nombreux défis auxquels la Francophonie est confrontée, notamment en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous. Ces objectifs requièrent un engagement à la fois individuel et collectif, dans le cadre d'une organisation restructurée, réorganisée et surtout, comme le recommande le rapport du commissaire aux comptes, recentrée sur ce qu'elle sait faire. Il plaide en particulier pour le renforcement de l'utilisation du français dans les systèmes éducatifs, dans les médias, le cyberspace, la culture, dans le secteur public et privé. Il recommande de saisir l'occasion de l'année 2008 pour, d'une part, célébrer la langue française et, d'autre part, lancer des initiatives en faveur des langues en général, dans un objectif de promotion du multilinguisme. Il réaffirme l'attachement de son pays, où le multilinguisme est un acquis culturel, à la langue française, au dialogue des cultures et des civilisations, aux échanges et à la rencontre de l'autre.

S'exprimant au nom de son ministre absent, la représentante du Canada-Nouveau-Brunswick félicite tout d'abord les autorités laotiennes d'avoir proposé ce sujet qui est au cœur même de la raison d'être de la Francophonie. Rappelant que le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne officiellement bilingue, où les anglophones, qui représentent les deux tiers de la population, et les francophones vivent en harmonie, elle indique que c'est depuis 1967 seulement que les autorités ont pris conscience de certains déséquilibres entre les deux communautés et engagé des mesures pour un développement plus uniforme de la province. Outre le programme « Chance égale pour tous ! » lancé à cette occasion, une loi sur les langues officielles reconnaît l'égalité des deux communautés et leur donne accès à tous les services publics, y compris l'éducation, dans les deux langues. Cette volonté politique permet aux francophones, minoritaires, de développer leur identité francophone et acadienne, d'avoir un avenir en tant que tel et de prendre toute leur place dans l'ensemble du tissu politique, social et économique. En offrant ce témoignage de coexistence et de diversité culturelle, elle suggère qu'un groupe de travail soit mis sur pied en vue d'approfondir cette problématique et de trouver les voies et moyens de partager les meilleures pratiques pour le développement et la protection de la langue française.

L'ambassadeur du Sénégal se félicite du choix de ce sujet, qui traverse toutes les réunions et actions de la Francophonie. Il affirme l'intérêt de son pays pour la problématique de la diversité culturelle et linguistique, en signalant que le Sénégal a ratifié nombre de conventions liées ces questions, dont la convention de l'Unesco de 2005. Le Sénégal est également membre du comité intergouvernemental de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il plaide pour la mise en œuvre rapide du fonds, qui doit soutenir des initiatives concrètes, Il considère que le français n'est pas seulement une langue académique, mais qu'il est aussi devenu une langue africaine véhiculaire et un instrument de rapprochement et de dialogue entre les peuples. C'est dans cet objectif que le Sénégal a introduit ses langues nationales dans l'éducation. Ayant observé une pratique très contrastée et des difficultés d'usage dans les différents secteurs de la société sénégalaise, il suggère, d'une part, que l'OIF appuie des sessions de formation en français et en renforcement de la qualité du français, notamment dans le secteur du tourisme, et, d'autre part, qu'elle propose, en partenariat avec les ministères de l'éducation, des contenus en français.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada indique que son pays, dont un quart des habitants sont francophones, (85% d'entre eux vivant au Québec), a bien encadré le bilinguisme, d'une part par une loi de 1969 qui oblige l'administration publique à offrir tous ses services dans les deux langues, et d'autre part par la Charte de 1982 sur les droits et libertés confirmant le statut de bilinguisme et fixant les modalités de prise en compte de la langue de la minorité. Précisant que 300 000 anglophones apprennent le français et que 80% des Canadiens approuvent le

statut bilingue du pays, il observe que si la diversité des populations et des origines a aussi alimenté la diversité linguistique, elle constitue néanmoins un défi constant pour conjuguer tout à la fois assimilation et respect de la diversité. Enfin, il évoque la réunion du Comité intergouvernemental de suivi de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui se tiendra à Ottawa du 10 au 13 décembre 2007, en indiquant les priorités sur lesquelles les participants devront se pencher : la mise en place du fonds, la participation de la société civile, la coopération internationale.

Le représentant de Monaco affirme que les langues nationales et véhiculaires ne doivent pas être concurrentes mais complémentaires et solidaires, participant ainsi à l'identité de chacun. Aussi souhaite-il que l'année 2008 dédiée aux langues soit l'occasion pour la Francophonie de s'interroger sur son rôle en matière de promotion de cette coexistence des langues. Il suggère, dans cette même perspective, que face à la disparition de certaines langues et civilisations, le secrétaire général soutienne, au nom de la communauté francophone, la convention sur le patrimoine immatériel. D'autre part, face à la baisse de l'usage du français dans les organisations internationales, le représentant monégasque appelle à davantage de fermeté vis-à-vis des fonctionnaires de ces institutions, qui doivent aussi travailler en français. Ayant observé que des États francophones sont exclus de certains projets gérés par des administrateurs non francophones, il recommande d'agir en amont, dans le processus de recrutement notamment pour les postes décisifs en matière de respect du plurilinguisme. Il lance un appel aux diplomates pour qu'ils utilisent la langue française dans les réunions, discours et résolutions et il exhorte les francophones à respecter et à faire usage de la langue française afin que les autres la respectent aussi.

Estimant que la vigueur et la place d'une langue est aussi le reflet de la puissance économique, le chef de délégation de la Suisse observe que le français, qui occupe le neuvième rang mondial, n'a pas de force en ce sens, ce qui explique que ce soit l'anglais qui incarne les valeurs positives et dynamiques. Arguant du fait que la langue suit le développement, il pense que cette évolution peut être freinée en multipliant les raisons d'apprendre le français et en présentant cette langue comme porteuse d'espérance et ouverte au développement. Il affirme que l'image de la Francophonie doit être celle de la diversité et de la solidarité, et que la communauté francophone doit contribuer à faire prendre conscience des graves conséquences de l'unilinguisme sur le patrimoine culturel et linguistique de l'humanité. Il demande également de soutenir les professeurs de français ainsi que l'usage et le respect du français dans les organisations et grandes manifestations internationales. Affirmant que l'Afrique, en particulier, en tant que vivier de francophones, doit avoir des raisons de continuer à apprendre le français, il plaide pour que chacun ait conscience que défendre le français, c'est défendre sa vie.

La secrétaire d'État à la coopération du Maroc estime que la solidarité francophone réside dans le fait de « parler et de penser francophone » et qu'il faut sensibiliser les membres de la communauté francophone à une solidarité agissante pour faire du français une langue productive et interactive. Elle indique que le Roi Mohamed VI a effectué une vingtaine de voyages en Afrique, dans un objectif de rapprochement et de renforcement de la coopération avec ces pays. Dans le même temps, quelque sept mille étudiants africains poursuivent leurs études au Maroc, dont 85% sont boursiers du gouvernement marocain ; des efforts doivent cependant encore être faits dans le domaine du renforcement de la coopération Sud-Sud en matière de formation. Elle affirme à son tour que la Francophonie doit être émancipée, volontaire et proactive. Elle souhaite par ailleurs que la diversité culturelle soit définie de façon beaucoup plus précise, estimant que la juxtaposition de cultures différentes ne signifie pas la diversité, celle-ci étant une approche interactive fondée sur des échanges. Plaidant pour que soient trouvés les moyens de réaliser cette diversité, elle insiste sur le rôle que doit tenir la Francophonie, qui s'est fortement engagée dans le processus d'adoption de la convention, comme pont et aiguillon de la coopération entre les différentes aires linguistiques. Elle appelle également au rôle croissant des organisations internationales dans le contexte actuel de mondialisation qui tend vers l'uniformisation. Elle évoque le Prix Grand Atlas pour souligner que ce prix littéraire récompense désormais également les œuvres de traduction de l'arabe vers le français, marquant ainsi

l'importance de la diversité. Affirmant que le français doit demeurer une langue de travail, de transfert d'expertises et de connaissances, elle demande la mise en œuvre d'initiatives en matière de formation et la mise à disposition de contenus innovants.

Le représentant de la Communauté française de Belgique, après avoir apporté son appui à la candidature de Tanger pour l'Exposition universelle de 2012, se demande si le caractère non phonétique du français ne constituerait pas un frein à son usage. S'agissant des actions menées par la Francophonie, il soutient le programme Valofrase, qu'il juge innovant en ce qu'il concrétise aussi le pont entre les coopérations bilatérale et multilatérale et constitue un bel exemple de partenariat réussi. Il fait part également de son appréciation positive pour des initiatives comme le plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne, la création de l'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion de Sofia ou le réseau des lecteurs de la Communauté française de Belgique, qui renforcent la présence et la visibilité de la Francophonie en Europe. Il plaide en outre pour un renforcement de la mobilité des enseignants, en privilégiant un enseignement par immersion et en favorisant les échanges d'enseignants avec la collaboration de la Fédération internationale des professeurs de français. Il se joint aux propos exprimés sur, d'une part, la nécessité de promouvoir l'apprentissage de plusieurs langues et ce, plus tôt dans le cycle d'études et, d'autre part, le renforcement de la coopération avec les autres espaces linguistiques. Toutefois, il se prononce pour le maintien de l'unicité de la Francophonie et recommande, plutôt que de créer un autre organe chargé de l'éducation, d'augmenter les budgets de l'OIF dans ce secteur. À cet égard, il réitère sa mise en garde contre les risques de marchandisation de l'éducation ainsi que, à terme, de prédominance et d'unilinguisme anglophone dans ce domaine aussi.

Le ministre de la Culture et de la Communication de la Mauritanie se joint aux appels à la solidarité africaine et francophone mais aussi Sud-Sud. Il indique que son pays a procédé à une réforme dans le domaine de l'éducation fondée sur l'enseignement en arabe et incluant quelques disciplines scientifiques dispensées en français ; il reconnaît cependant que les formateurs sont en nombre insuffisant. Il estime par ailleurs que le problème de la qualité de la langue, en lien avec celui de la réforme de l'orthographe, constitue un frein à la diffusion du français et que cette question est surtout sensible dans les pays où le français n'est pas la langue officielle. D'autre part, la question de la perception du français joue également, dans les pays où cette langue est assimilée à celle du colonisateur alors que l'anglais est surtout reconnu comme la langue du commerce et des affaires. Enfin, il observe que la littérature africaine n'est pas enseignée en Europe alors que le concept même de diversité voudrait que chacun apprenne la littérature de l'autre, dans une approche d'échanges et de connaissance mutuelle.

En soulignant que la situation géographique de son pays en fait un pôle de diffusion du français dans la région, le représentant du Burundi annonce qu'un séminaire sur la langue française sera organisé à la fin novembre à Bujumbura et qu'il se conclura par un appel à la diffusion du français et à la mise en œuvre du vade-mecum adopté par la CMF de Bucarest. Son pays envisage par ailleurs de former des traducteurs français-anglais-swahili, initiative pour laquelle il compte sur l'appui de l'OIF ; un projet de bibliothèque nationale à vocation régionale pour développer la recherche est également en cours d'étude. Enfin, il apporte son soutien au programme des Clac, en souhaitant un appui plus soutenu à ces structures.

Le ministre des Affaires étrangères de Madagascar appuie cette demande de soutien et de multiplication des centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) dont son pays a pu bénéficier et se réjouit du renouveau du Cref-OI. Il rappelle l'ouverture, en février 2007, d'une filière francophone à l'Université d'Antananarivo, qui s'inscrit dans une stratégie d'appropriation et dans le processus de dynamisation du français et des valeurs de la Francophonie en direction de la jeunesse. Il affirme que la mise en œuvre des actions relatives au sujet en débat suppose une prise de conscience de la nécessité d'apprendre un français de qualité, en tenant compte des besoins des pays.

Le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire fait part de son intérêt pour ce

sujet de réflexion dans le contexte régional de l'Afrique de l'Ouest, où son pays joue un rôle important. Il souligne que le français est une langue d'intégration des peuples autochtones et exogènes mais aussi de communication et d'enseignement. La langue française est par conséquent un puissant outil de la diversité culturelle et linguistique, laquelle garantit l'impartialité et l'égalité des langues dans un contexte multiculturel et d'attrait croissant de l'anglais chez les jeunes. Il affirme que la qualité de la relation entre pays membres de la Francophonie a aussi un impact sur la perception et l'usage du français sur le terrain, l'hégémonisme étant de plus en plus mal accepté par les populations. Il plaide pour que le français soit véritablement un instrument de paix et de rapprochement des peuples. Enfin, il souligne le rôle des technologies de l'information et le danger de la domination de l'anglais dans ce secteur, en recommandant que les pays les plus faibles soient davantage soutenus pour développer leur utilisation.

Le ministre chargé de la Coopération de Djibouti se réjouit de cette occasion de débattre d'un sujet préoccupant pour son pays, où l'on observe un attrait toujours plus croissant des jeunes et des étudiants pour l'anglais et les pays anglophones, en raison notamment des difficultés d'obtention de visas pour la France. Il appelle la communauté francophone à apporter tout son soutien à Djibouti, qui est une base pour la langue française dans la région de la Corne de l'Afrique.

Le ministre des Relations extérieures du Cameroun indique que le français est, à côté de l'anglais, l'une des langues officielles de son pays, qui est une mosaïque de plus de trois cents langues nationales. Il évoque la volonté d'appropriation par les Camerounais de leur patrimoine culturel, notamment dans le cadre du programme d'alphabétisation placé sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, seule à même d'en assurer la pérennité. Tout en faisant l'éloge d'une adéquation harmonieuse entre les langues, il relève que la mondialisation conduit depuis quelques années à une forme de sinistrose quant à la mort programmée du français ; ceci contraste avec le fait que de nombreux pays anglophones et lusophones frappent aux portes de l'OIF. Le ministre estime que l'OIF devrait répondre à l'enjeu de la promotion de la langue française par un certain nombre d'actions fortes mettant l'accent sur les secteurs porteurs. Il plaide en faveur de la facilitation de l'obtention des visas pour permettre à la jeunesse d'être mobile. De même, il faudrait renforcer la présence du français sur la Toile et intensifier la coopération en matière de formation. En alléguant que dans aucune autre langue que sa langue maternelle un individu ne saurait mieux exprimer sa pensée, il préconise la mise en place d'une stratégie entre le français et les langues partenaires.

Le représentant des Comores fait à son tour l'éloge de la Francophonie, espace de solidarité, et annonce le soutien de son pays à la candidature de Tanger pour abriter l'Exposition universelle de 2012. Sur le sujet proposé par le Laos, il indique que, dans son pays, le français est langue officielle avec l'arabe ; elle coexiste avec le comorien, qui est une langue issue du swahili. En soulignant le fait que le français s'y trouve en concurrence avec l'anglais, il fait le constat alarmant que l'administration comorienne n'est plus, comme ce fut le cas, dominée par une élite francophone car, compte tenu des difficultés des étudiants comoriens à accéder à des universités francophones, ils se tournent de plus en plus vers les pays anglophones. Il appuie les propos du ministre de Djibouti sur les difficultés d'obtention de visas et de bourses, qui proviennent désormais du monde anglophone et du monde arabe. La diminution constante des crédits affectés à la diffusion du français constitue une préoccupation majeure que la Francophonie doit prendre considération dans une perspective solidaire. En relevant que les propositions énoncées par la Communauté française de Belgique sur la défense de la langue française sont porteuses d'optimisme, il souligne que le projet Valofrase est un exemple à suivre en vue de relever le défi de l'enseignement et de la défense du français.

À l'issue du débat, le président annonce le dépôt par le Laos d'un projet de résolution sur le français outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique.

3.2 Communications

▪ États observateurs

En faisant observer que la diversité culturelle est la condition première du dialogue des cultures, la représentante de la Slovénie affirme que la Francophonie est une grande source de créativité, indissociable de la dignité humaine. Convaincue que le dialogue interculturel permet de nouer des partenariats efficaces avec les pays voisins, elle indique que la Slovénie, qui a fait sien le slogan de la Francophonie « Vivre ensemble différents », souhaite associer l'AUF à un projet slovène d'université euro-méditerranéenne visant la promotion de ce dialogue. En relevant que l'année 2008 a été décrétée « Année internationale des langues », elle salue les efforts de l'OIF et de ses membres pour promouvoir la diversité linguistique et, en particulier, l'utilisation du français dans les organisations internationales. Enfin, elle informe la conférence que, dans le cadre de la présidence européenne que la Slovénie assurera au cours du premier semestre 2008, son pays compte faire tous les efforts pour promouvoir la coopération avec les États francophones.

L'ambassadeur de la Lituanie transmet à la conférence les vœux du ministre des Affaires étrangères lituanien. Il souligne l'intérêt des discussions et le vif soutien de sa délégation aux initiatives présentées par le secrétaire général. Il estime que le débat du matin montre la nécessité de continuer la discussion au Sommet de Québec. Témoignant de la vitalité francophone en Lituanie, il exprime la satisfaction de son pays de participer au projet de coopération francophone portant sur la formation de diplomates et de fonctionnaires européens dans le cadre duquel les fonctionnaires lituaniens se forment à la langue française. Son pays accorde une importance particulière aux préoccupations de la Francophonie portant sur la démocratie et le développement durable, et s'attache à œuvrer dans ce sens dans le cadre de la présidence de l'Écosoc.

L'ambassadeur de la Croatie adresse les remerciements et la gratitude de sa délégation au pays hôte. Il se félicite de l'activité considérable et soutenue de la Francophonie, en dehors des engagements politiques ponctuels, et apprécie la recherche d'un équilibre de nature à assurer une bonne perception et une réelle présence du français dans les différentes régions du monde. Pour lui, la force du regroupement francophone réside précisément dans sa diversité, une diversité tolérante, solidaire et fondatrice. En notant que la diversité culturelle défendue par la Francophonie trouve un écho dans la multitude de cultures de petits pays qui cherchent à préserver leur identité nationale, il souligne l'engagement de son pays, qui siège au comité intergouvernemental chargé de la mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle. Il appuie la démarche visant à défendre la langue française, qui équivaut selon lui à défendre les langues slovaque, slovène, croate, etc., comme marques d'identité rassurantes. Il considère en outre que les actions découlant du vade-mecum adopté à Bucarest ou les actions orientées vers les pays d'Europe centrale et orientale au sein de l'Union européenne illustrent l'équilibre souhaité par les États et gouvernements membres. Il estime en effet qu'il est opportun pour la Francophonie d'avoir des approches à géométrie variable, adaptées aux différentes régions qui la composent, l'approche de TV5 Monde lui paraissant exemplaire à cet égard. Il annonce qu'à la suggestion du secrétaire général, le gouvernement croate vient de décider de créer une commission nationale pour la coopération avec l'OIF. Aspirant à devenir un véritable protagoniste au sein de l'organisation francophone, la Croatie contribue ainsi à accroître la visibilité de la Francophonie.

En faisant l'éloge du métissage, avenir de l'humanité, l'ambassadeur de l'Autriche rend un vibrant hommage au secrétaire général, qui incarne les valeurs et les qualités préconisées par la Francophonie. Il indique que son pays a participé activement, non seulement au Sommet de Bucarest, mais aussi à la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, qui s'inscrit dans sa mission traditionnelle de paix. En effet, le souci de la prévention, de la gestion et du règlement des crises et des conflits, qui est l'un des sujets de la Déclaration de Saint-Boniface, est partagé par l'Autriche. En organisant cette conférence, la Francophonie a assuré avec éclat son rôle précurseur dans des questions d'ordre international. L'ambassadeur annonce que l'Autriche a organisé conjointement avec le Burkina Faso le 12 novembre dernier une conférence sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest réunissant

des ministres et des experts africains. L'Autriche perpétue par ailleurs une longue tradition de participation aux opérations de maintien de la paix au sein de l'ONU. En relevant l'adhésion de son pays à l'intensification du dialogue des cultures par le biais d'actions de coopération multilatérale, le représentant autrichien salue à cet égard le rôle de la Francophonie dont il estime qu'elle est devenue un interlocuteur hautement valable, notamment auprès de l'ONU. Notant l'existence de représentations permanentes de l'OIF auprès de l'ONU à Genève et à New York, il exprime le souhait de l'installation d'une telle représentation à Vienne, qui est le siège d'organisations onusiennes concernées par l'énergie atomique et la criminalité internationale. Il indique que son gouvernement pourrait proposer à l'OIF les mêmes conditions d'accueil que celles réservées aux pays en développement. Une telle implantation permettrait selon lui d'établir un nouveau trait d'union entre la Francophonie, ses pays membres et l'ONU. Enfin, il annonce que l'Autriche est actuellement candidate à l'un des sièges de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2009-2010 et sollicite l'appui de la Francophonie. En terminant son intervention, il remercie le Laos pour son accueil et souligne le caractère inoubliable de ce rendez-vous au bord du Mékong.

L'ambassadeur de l'Arménie se félicite de la tenue de cette conférence, qui offre une nouvelle occasion de faire le point sur la mise en œuvre des engagements de la Francophonie, aussi bien sur le plan des actions politiques que de coopération, notamment en matière de dialogue entre cultures et civilisations, et de souligner le rôle du français en tant qu'outil dans ce contexte. À cet égard, il tient à saluer l'action de l'OIF dans la promotion de la diversité culturelle et sa mobilisation dans le cadre de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en soulignant que l'Arménie a été parmi les premiers pays à soutenir ce document et à le ratifier. Conscient de l'importance du dialogue entre les cultures, l'Arménie est convaincue de l'importance du rôle de la Francophonie dans la promotion des valeurs de la diversité, de la tolérance, du dialogue, de la paix et de la démocratie. L'ambassadeur apprécie la volonté de partenariat avec les autres organisations internationales, qui permet un meilleur échange d'informations, une plus grande complémentarité sur des objectifs souvent communs et une plus grande visibilité. Il recommande, par ailleurs, d'associer davantage les jeunes générations à la réflexion et aux actions en faveur de la diversité culturelle. À cet égard, évoquant l'Année de l'Arménie en France, en 2006-2007, qui a vu l'organisation de quelque 850 manifestations dans plus de 165 villes sur tout le territoire français, il cite l'exemple de l'opération « 1000 enfants d'Arménie », qui a permis à mille enfants arméniens francophones, âgés de 12 à 14 ans de séjourner pendant une semaine en France. L'accueil de ces enfants dans des familles de collégiens français de même âge a créé toutes les conditions pour une meilleure connaissance mutuelle, dans un esprit de diversité culturelle et d'enrichissement mutuel. Estimant que ce type de projet peut contribuer au renforcement de la solidarité, il suggère que le prochain Sommet de Québec s'inspire de cet exemple pour organiser un rassemblement de jeunes francophones qui serait pour eux une occasion exceptionnelle de lier des amitiés et d'exprimer leur diversité culturelle à travers le français : enfants d'aujourd'hui et citoyens de demain, ces écoliers seront plus que quiconque porteurs des valeurs de la Francophonie pour les futures générations.

Soulignant la réalité du français en Arménie tant dans les domaines de la culture, des médias que de l'éducation, avec plus de deux cents écoles où le français est enseigné et l'existence d'un cycle pratiquement complet en français, il affirme qu'il ne s'agit pas d'une simple question linguistique mais bien de l'ancrage de principes et de valeurs traditionnellement liés à la langue française. Il fait part du grand intérêt que son pays porte à l'évolution et aux actions de l'OIF, notamment dans les missions de son cadre stratégique décennal. Partageant pleinement l'ensemble de ses valeurs et objectifs, l'Arménie a l'intention de devenir membre associé de l'Organisation internationale de la Francophonie.

S'exprimant au nom du ministre des Affaires étrangères, le représentant de la Slovaquie fait part de l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie et à la communauté francophone. Il évoque en premier lieu l'initiative conduite par son pays, en sa qualité de président du Conseil de sécurité, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. La Slovaquie a en effet organisé, le 20 février 2007, une première réunion thématique sur cette question, puis un séminaire

international qui s'est tenu au Cap, les 7 et 8 novembre 2007. Ce séminaire a identifié quatre thèmes-clés dans le contexte africain et procédé à des études de cas pratiques portant sur l'Afrique du Sud, le Soudan, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo et la Guinée-Bissau. Le texte de la déclaration de ce séminaire est mis à la disposition de la conférence.

Concernant la Convention sur la diversité culturelle, il indique que la Slovaquie a ratifié cet instrument et la Commission slovaque pour l'Unesco a organisé le premier séminaire pour les États de l'Europe centrale et du Sud-Est portant sur sa mise en œuvre. Particulièrement attachée à ce que cette convention puisse devenir un instrument réel au service des politiques culturelles, la Slovaquie donnait un sens très profond à l'organisation de cette réunion à Bratislava, ville carrefour des mondes slave, magyar et germanique. Enfin, le représentant slovaque sollicite l'appui de la conférence à la candidature de son pays au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU dont les élections auront lieu à New York au printemps 2008 et s'engage à y promouvoir les valeurs, les principes et les attentes de la Francophonie ainsi que la coopération francophone.

▪ **Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

Après avoir remercié les autorités laotiennes pour leur invitation, le secrétaire général parlementaire de l'APF rappelle la récente création d'une région Asie-Pacifique en son sein dont la section lao a été chargée d'animer l'ensemble des activités et de représenter cette région à l'occasion des réunions des instances de l'APF. Il rappelle également que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a célébré cette année son quarantième anniversaire, lors de sa dernière session tenue à Libreville. Il évoque l'évolution progressive de cette institution au cours de ces quarante années, dont le point d'orgue a été la reconnaissance, en 1997 au Sommet de Hanoi, de l'APF comme l'assemblée consultative de la Francophonie.

À cet égard, il souligne l'évolution majeure dans les actions de l'APF, à la suite de l'adoption du cadre stratégique décennal et de la résolution de l'APF sur ce document, dans le sens d'une complémentarité entre ses prises de position politiques et ses actions de coopération. L'APF s'est ainsi clairement orientée, au-delà des sanctions pouvant toucher les sections des États où l'ordre constitutionnel est renversé, vers l'accompagnement des pays en sortie de crise. Dans cet objectif, les instances de l'APF se tiennent constamment informées de l'évolution de la situation politique sur le terrain. Il cite les exemples de la République centrafricaine, d'Haïti, de la Mauritanie, enfin, de la République démocratique du Congo où l'APF a conduit des actions politiques ciblées correspondant aux différentes situations.

Pour ce qui concerne les programmes de coopération, il mentionne tout d'abord les actions menées en direction des jeunes, et en particulier du Parlement francophone des jeunes, qui s'est réuni à l'occasion la dernière session de l'APF à Libreville. Quatre représentants de ce parlement étaient présents au Sommet de Bucarest. Par ailleurs, L'APF apporte son appui à la mise en place de parlements nationaux des jeunes et à la mise en œuvre du programme Noria qui vise à favoriser à la fois une meilleure production et une meilleure circulation de l'information parlementaire par l'utilisation des TIC. Pour terminer, le secrétaire général parlementaire informe la conférence de sa reconduction dans ses fonctions et de l'élection à la présidence de l'APF de M. Guy Nzouba Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon.

3.3 Dates et lieu de la prochaine session de la CMF

La Conférence ministérielle se réunira pour sa 24^e session à Québec, à la veille du XII^e Sommet de la Francophonie, les 14 et 15 octobre 2008.

3.4 Questions diverses

Faisant suite à l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'APF, le représentant de l'Ex-République yougoslave de Macédoine indique que la section Europe de l'Assemblée

parlementaire a tenu sa 20^e Assemblée à Skopje, du 22 au 26 octobre 2007, et que les travaux ont opportunément porté sur les deux thèmes d'actualité au cœur des débats de la présente conférence ministérielle : d'une part, « la Francophonie et les dispositifs de promotion des langues européennes » et, d'autre part, « les politiques migratoires dans l'espace francophone européen ».

La secrétaire d'État à la coopération du Maroc remercie la communauté francophone pour son appui à la candidature de Tanger pour abriter l'Exposition universelle de 2012, en rappelant que l'élection de la ville lauréate aura lieu à Paris le 26 novembre 2007. Elle souligne que cette candidature s'inscrit naturellement dans l'histoire et la situation géographique de Tanger. Elle réitère le caractère exceptionnel de cet événement, qui serait la première édition en terre africaine et arabe. Convaincue que l'Exposition de Tanger sera l'occasion de mettre en valeur le lien entre culture et développement, elle forme le vœu de retrouver la Francophonie à Tanger en 2012.

Le secrétaire d'État à la coopération du Tchad salue la pertinence du sujet de réflexion, qui montre l'attachement de la communauté francophone à sa langue commune. Il évoque la situation dans son pays, pour souligner la volonté du chef de l'État de s'inscrire pleinement dans les termes de l'accord politique du 13 août dernier, d'instaurer une vie politique apaisée et de renforcer la place de la société civile en vue du développement durable du pays. Il se félicite de ce que l'OIF soit membre observateur du comité de suivi de cet accord et remercie tous les États et organisations internationales qui, comme l'Union européenne, ont apporté un appui au Tchad. Enfin, il compte sur la communauté internationale pour condamner toutes les actions de déstabilisation de son pays.

3.5 Examen et adoption du relevé de décisions de la 23^e session de la CMF

La conférence adopte le relevé des décisions de sa 23^e session. De même, elle adopte une motion de remerciements envers le pays hôte et une résolution sur le français, outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Le président clôt les travaux de cette 23^e Conférence ministérielle de la Francophonie en se félicitant du climat constructif et fraternel dans lequel ces instances se sont déroulées. Il réitère aux autorités laotiennes toute la gratitude des participants pour les excellentes conditions de travail et de séjour au Laos.

4. PASSATION DES POUVOIRS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CMF

4.1 Allocution du président sortant de la CMF (Roumanie)

Au terme de ces deux années de présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie, reçue lors de la 21^e Conférence ministérielle à Antananarivo, M. Cristian Preda souhaite en premier lieu remercier vivement tous les membres de l'OIF pour leur confiance, leur soutien et leur amitié tout au long de ce mandat. Il tient par ailleurs à saluer le processus de réforme et de modernisation de l'organisation engagé depuis cette conférence en vue de rendre l'OIF plus visible et plus dynamique sur la scène internationale et ses actions toujours plus efficaces et cohérentes ; il est fier que la Roumanie ait pu contribuer à ce processus dont la mise en œuvre est désormais bien lancée, même si beaucoup reste à faire.

Il remercie la communauté francophone pour la désignation de la Roumanie comme hôte du XI^e Sommet de la Francophonie. Au-delà de cette tâche exaltante que son pays a eu l'honneur de relever, la Roumanie continuera à assurer une présence active au sein de la Francophonie et à promouvoir ses valeurs et ses objectifs, notamment en tant qu'État phare de la Francophonie pour la région de l'Europe centrale et orientale.

En saluant la volonté de toutes les instances de la Francophonie de poursuivre et de réussir cette mutation, il rend un hommage appuyé au secrétaire général pour son engagement

personnel au service de la communauté francophone et pour le soutien constant apporté à son pays. Enfin, il souhaite plein succès au Canada et au Canada-Québec dans l'exercice de la présidence de la conférence ministérielle et leur exprime toute sa confiance et son soutien à cet égard.

4.2 Allocution des ministres du Canada (présidence) et du Québec, co-hôtes du XII^e Sommet de la Francophonie

En rendant hommage au président roumain, pilier de la réussite du Sommet de Bucarest, le ministre des Affaires étrangères du Canada, également en charge de la Francophonie, se dit particulièrement honoré de reprendre la présidence de la conférence ministérielle. En soulignant l'importance que le gouvernement canadien accorde au dossier de la Francophonie, il rappelle qu'à Bucarest, le Premier ministre Harper avait insisté sur le fait que le Canada a été fondé à Québec, en français, il y a quatre cents ans, cet anniversaire coïncidant opportunément avec la tenue du Sommet de la Francophonie. Avant de céder la parole à sa collègue du Canada-Québec afin qu'elle expose les idées des co-hôtes pour que ce XII^e Sommet soit efficace et donne des résultats concrets, il annonce officiellement que la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra du 14 au 16 octobre 2008 dans la chaleureuse ville de Québec. Elle sera suivie, du 17 au 19 octobre, de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

La ministre des Relations internationales du Québec, chargée de la Francophonie, remercie tout d'abord les autorités roumaines pour la tâche accomplie au cours de leur mandat. Elle rappelle que le Sommet de Ouagadougou, en 2004, avait honoré son gouvernement en désignant la ville de Québec pour accueillir le XII^e Sommet de la Francophonie, qui coïncide avec le 400^e anniversaire de sa fondation en 1608 par Samuel de Champlain. La ville de Québec, qui deviendra en 2008 l'épicentre de la Francophonie, est le plus ancien établissement francophone permanent au nord du Mexique. La Francophonie des Amériques est aussi le fruit de l'immigration massive du 19^e siècle, plus d'un million de canadiens français ayant à cette époque pris le chemin des usines des États-Unis d'Amérique dans l'espoir d'y trouver travail sinon fortune. Le fait français, en Amérique, est donc le fruit d'une quête ancienne et le Québec contemporain est le résultat de la tradition française et européenne, et de l'amitié avec les États-Unis.

La ministre aborde ensuite la question du format du Sommet de Québec, de ses enjeux et du texte de la déclaration. Elle évoque tout d'abord le déficit d'image de la Francophonie dont la réalité, complexe et multiple, est mal comprise, à la fois dans les médias et auprès des concitoyens francophones. Elle relève que les citoyens du Québec, qui se réjouissent du prochain rendez-vous francophone, observeront néanmoins le sommet d'un œil critique et sans complaisance. La Francophonie a donc le devoir d'offrir au monde l'image d'une organisation en phase avec les besoins de son époque, et soucieuse d'efficacité et de résultats. C'est dans cet esprit que les gouvernements du Canada et du Québec ont abordé les préparatifs du prochain sommet et élaboré ses paramètres, non sans avoir mené une consultation auprès du secrétaire général et de membres de l'OIF. La ministre attire toutefois l'attention sur le fait que cette volonté de renouveau ne doit pas être ressentie comme une critique mais comme un choix dicté par la nécessité de répondre aux attentes des concitoyens.

Sur la question du format du Sommet de Québec, les organisateurs sont arrivés à la conclusion qu'il gagnerait en efficacité et en crédibilité s'il s'inspirait de l'expérience des tout premiers sommets francophones, renouant ainsi avec l'esprit de ses pères fondateurs. Ils proposent que le Sommet de 2008 se déroule sur quatre demi-journées, du 17 au 19 octobre. À la différence des sommets passés, la cérémonie solennelle d'ouverture sera allégée, tout en préservant la dignité protocolaire requise. Au cours de cette cérémonie qui ne devrait pas excéder 90 minutes, comme à tout autre moment du sommet, la brièveté des propos devra être le mot d'ordre commun. Les huis clos suivant la séance inaugurale pourront se dérouler sous la forme de tables rondes où les chefs d'État et de gouvernement débattront d'enjeux du sommet. Les modalités précises du

déroulement des débats et des sessions de travail seront dévoilées lors du CPF d'avril prochain à Paris.

La ministre indique que l'esprit de renouveau qui animera le Sommet devra également inspirer les travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui ne sera pas un décalque du sommet : il est en effet prévu que les ministres y aient des échanges avec les opérateurs sur les actions de coopération de la Francophonie. Afin que la programmation et les activités multiples et innovantes des opérateurs francophones puissent enfin trouver un véritable écho parmi les populations, certaines parties des séances de la CMF seront télédiffusées. Enfin, dernière innovation, la réunion du Conseil permanent de la Francophonie précédant la conférence ministérielle se tiendra aux environs de la troisième semaine de septembre, à Paris.

La ministre aborde ensuite la question des enjeux du sommet. Les consultations menées ont confirmé le bien-fondé de l'hypothèse selon laquelle le Sommet de Québec gagnerait à s'articuler autour de trois enjeux prioritaires plutôt que d'un thème unique. Ainsi, les enjeux concernant la gouvernance et la démocratie, la langue française, enfin, l'environnement font actuellement l'objet de discussions entre les gouvernements du Canada et du Québec, et d'échanges avec le secrétaire général de la Francophonie et les pays partenaires. Les conclusions de ces concertations seront communiquées aux membres de l'OIF lors de la prochaine session du Conseil permanent. Pour la ministre, l'adoption de la Déclaration de Québec doit constituer un moment fort du sommet mais également une étape significative pour l'ensemble de la Francophonie. Le texte de la déclaration doit viser la concision, tout en énonçant des propositions concrètes, fortes et mobilisatrices pour chacun des enjeux dont le Sommet aura débattu. En faisant observer que ce texte sera scruté par la presse et analysé par les observateurs, la ministre réitère qu'il doit être bref et éloquent, apte à fournir une image stimulante de la Francophonie, tout en reflétant les préoccupations légitimes du Nord et du Sud. Elle indique que les modalités envisagées pour son élaboration seront bientôt communiquées à l'ensemble des membres. Enfin, elle informe les participants que le secrétariat d'organisation du Sommet est à pied d'œuvre depuis le printemps et que la direction en a été confiée à M. Denis Ricard. L'équipe du secrétariat d'organisation est complétée et les installations destinées à accueillir le Sommet de Québec sont déjà opérationnelles, ainsi qu'a pu le constater le conseiller spécial du Président Diouf lors de sa récente visite à Québec.

À l'issue de cette présentation, la ministre sollicite l'assentiment de la conférence pour l'organisation des travaux du CPF, de la CMF et du Sommet de la Francophonie dans l'esprit qu'elle vient d'évoquer afin que ses collaborateurs puissent poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation du mandat qui leur a été confié. À la suite des acclamations de la conférence, la ministre convie tous les membres de la Francophonie à participer aux travaux du XII^e Sommet de la Francophonie, à Québec.

Le ministre burkinabé demande que le texte de la déclaration de la collègue québécoise soit mis à la disposition des délégations.

Le président sortant remercie tous les participants et lève la séance.